

**BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
(BOAD)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION
MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA)**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)



Banque Ouest Africaine de Développement
(BOAD)
68, avenue de la libération,
BP 1172 Lomé, Togo

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA)
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état du résultat global, le tableau des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'informations financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers, SA, Immeuble Alpha 2000, 20e étage, Rue Gourgas, Plateau, 01 B.P. 1361, Abidjan 01, Côte d'Ivoire
T: (225) 20 31 54 00, F: (225) 20 31 54 37 /54 61 /62, www.pwc.com

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés d'audit

Traitement des points clés d'audit

1. Recouvrabilité des crédits accordés à la clientèle

Les crédits à la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2018 à un montant brut de F.CFA 1 819 milliards et font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant total de F.CFA 53 milliards.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle (69% du total bilan) ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- compréhension et documentation du cycle de crédit (exploitation, engagement, recouvrement, contentieux) et examen de la composition du portefeuille pour l'évaluation du niveau de risque ;
- implication de notre équipe d'auditeurs informatiques pour la revue d'intégrité du système de gestion des prêts et de la fiabilité des états informatiques servant de base pour la revue du portefeuille (état des prêts, état des impayés, créances déclassées...) et leur concordance avec les comptes ;
- examen des pièces justificatives supportant les crédits, fondé sur les engagements les plus significatifs ou présentant des risques importants selon notre jugement de façon à obtenir un taux de couverture satisfaisant (créances douteuses, créances impayées et restructurées, crédits présentant des profils jugés risqués) ;
- revue de la conformité à la norme IFRS 9 des règles de provisionnement appliquées et des informations en annexe des états financiers.

2. Instruments de couverture des emprunts

Au 31 décembre 2018, l'encours des emprunts de la Banque, comprend des bons et des obligations qui s'élèvent à F.CFA 1 228 milliards. Ce montant comprend F.CFA 903 milliards d'eurobonds mobilisés en 2016 et en 2017 ayant fait l'objet de swap et de contrats à terme.

L'audit des instruments de couverture souscrits en support des emprunts a été considéré comme un point clé d'audit, en raison de leur complexité et du recours important au jugement.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- documentation de la compétence de l'expert de la BOAD ;
- analyse détaillée des contrats de couverture,
- revue détaillée du rapport d'évaluation des couvertures de change établi par l'expert de la BOAD (revue critique des hypothèses et des fichiers de calcul) ;
- revue de la conformité aux normes IFRS des règles d'évaluation et de comptabilisation appliquées et des informations en annexe des états financiers.

3. Evaluation des titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan de la BOAD au 31 décembre 2018 pour un montant de FCFA 126,5 milliards. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les titres de participation, représentant des instruments de capitaux propres, sont comptabilisés à la juste valeur en deux catégories distinctes :

- juste valeur par le résultat, pour des instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
- juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable, pour toutes les autres participations de la Banque considérées comme stratégiques en lien avec sa mission de développement.

L'application stricte des règles d'évaluation est nécessaire pour la correcte évaluation des titres.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- prise de connaissance des décisions d'acquisition ou de cession intervenues au cours de l'exercice ;
- demande de confirmation directe des participations auprès des sociétés concernées ;
- examen des états financiers des sociétés et vérification de la valorisation des titres de participation à la clôture de l'exercice ;
- revue de la conformité aux normes IFRS des règles d'évaluation et de comptabilisation appliquées et des informations en annexe des états financiers.

4. Evaluation des impacts de première application d'IFRS 9 « Instruments financiers »

La Banque a appliqué en 2018 la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. L'application de cette norme introduit des modifications significatives dans les règles de classement et d'évaluation ainsi que de dépréciation des actifs financiers.

Le calcul de pertes de crédits attendues requiert l'exercice de jugement notamment pour déterminer :

- les critères de dégradation du risque de crédit ;
- les mesures de pertes attendues ;
- les modalités de prise en compte des projections macro – économiques à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure de pertes attendues.

La BOAD a enregistré une réduction de ses capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 pour un montant total de F.CFA 21 529 millions par suite de l'application de la norme IFRS 9. La détermination de ce montant résulte de la mise en œuvre de nombreuses hypothèses et jugements.

Compte tenu de l'importance significative de l'impact de la première application de cette norme d'une part et de la complexité de son application d'autre part, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

Nous avons réalisé les procédures d'audit décrites ci-dessous :

Sur les aspects de classement et d'évaluation, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes :

- documentation de la compétence de l'expert mobilisé par la BOAD pour la classification, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers;
- analyse des différentes options retenues par la Banque au regard de la norme ;
- revue détaillée du rapport de classification et d'évaluation des instruments financiers établi par l'expert de la BOAD afin d'apprécier les modèles de valorisation des actifs reclassés.

Sur les aspects de dépréciation, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes :

- documentation de la compétence de l'expert mobilisé par la BOAD pour la notation des contreparties;
- revue détaillée du rapport de notation des contreparties établi par ledit expert ;
- vérification sur base d'échantillon des notations attribuées aux contreparties ;
- revue de la conformité à la norme IFRS 9 de la formule, des paramètres et des résultats de calcul de dépréciation des instruments financiers.

Nous avons par ailleurs vérifié la conformité à la norme IFRS 9 de la comptabilisation et de la présentation des instruments financiers au bilan, ainsi que des informations en annexe des états financiers y relatives.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

Abidjan, le 20 mars 2019

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers



Didier N'guessan
Associé

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA BOAD AU 31
DECEMBRE 2018**



**COTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION**

MARS 2019

SOMMAIRE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD	7
NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS	7
NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES	20
NOTE 4. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIFS- PREMIERE APPLICATION D'IFRS 9	22
NOTE 5. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31
NOTE 6. PRÊTS ET CREANCES AU COÛT AMORTI	32
NOTE 7. PARTICIPATIONS	35
NOTE 8. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	39
NOTE 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	40
NOTE 10. PASSIFS AU COÛT AMORTI	41
NOTE 11. FONDS AFFECTÉS	43
NOTE 12. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	43
NOTE 13. PROVISIONS	44
NOTE 14. CAPITAUX PROPRES	46
NOTE 15. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS	48
NOTE 16. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE	49
NOTE 17. DIVIDENDES REÇUS	49
NOTE 18. COÛT DU RISQUE	50
NOTE 19. AUTRE RESULTAT D'EXPLOITATION	50
NOTE 20. GESTION DES RISQUES	51
NOTE 21. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	62
NOTE 22. CONTRATS DE LOCATION	64
NOTE 23. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	65
NOTE 24. ENGAGEMENTS HORS BILAN	66
NOTE 25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	67



ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	270 786	302 904
Prêts et créances au coût amorti	6	2 150 773	2 154 020
- Créances interbancaires		70 144	122 674
- Créances sur la clientèle		1 801 520	1 755 018
- Prêts au personnel		10 751	6 164
- Portefeuille titres		261 476	263 282
<i>Titres détenus jusqu'à l'échéance</i>			263 282
<i>Titres de dettes</i>		261 476	
- Créances sur actionnaires à libérer		6 882	6 882
Participations	7	126 559	88 101
- Actifs disponibles à la vente			88 101
- Instruments de capitaux propres comptabilisées à la juste valeur par le résultat		8 014	
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		118 545	
Comptes de régularisation et actifs divers	8	12 502	20 382
- Actifs dérivés		1 065	966
- Comptes de régularisation actif		2 120	9 823
- Autres actifs		9 317	9 592
Immobilisations corporelles	9	7 238	7 592
Immobilisations incorporelles	9	333	516
TOTAL ACTIF		2 568 191	2 573 515
PASSIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Passifs au coût amorti	10	1 740 300	1 751 976
- Dettes interbancaires		6 625	4 553
- Dettes représentées par un titre		1 253 872	1 284 276
- Autres emprunts		479 802	463 147
Fonds affectés	11	113 251	81 740
Comptes de régularisation et passifs divers	12	31 917	93 041
- Passifs dérivés		23 786	76 439
- Comptes de régularisation passif		5 730	14 372
- Autres passifs		2 401	2 230
Provisions	13	7 539	6 790
TOTAL Passifs		1 893 007	1 933 547
Capital		206 580	193 594
- Capital souscrit		1 103 650	1 103 650
- Capital sujet à appel		-826 230	-826 230
- Capital à libérer		-67 975	-79 781
- Coût lié à la libération différée du capital		-2 865	-4 046
Primes d'émission		2 622	2 622
Réserves		465 982	443 752
- Réserves affectées aux activités de dévelop.		76 050	76 050
- Réserves de juste valeur sur Titres classés en AFS		0	15 987
- Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres		40 689	0
- Réserves de Couverture de flux de trésorerie		-39 429	-38 711
- Autres réserves		26	26
- Résultats non distribués		369 229	374 941
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites		1 245	2 165
- Résultats de l'exercice		18 173	13 295
TOTAL Capitaux propres	14	675 184	639 968
TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES		2 568 191	2 573 515

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Compte de résultat	Note	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés		121 411	107 113
Intérêts et charges assimilées		-84 911	-78 218
<i>Soustrait</i>		<i>36 500</i>	<i>28 896</i>
Commissions (produits)		3 758	3 240
Commissions (charges)		-1 127	-1 395
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts et commissions)</i>	15	<i>39 131</i>	<i>30 741</i>
Gains de change (a)		50	75 283
Pertes de change (b)		-42 479	-65
Gains/pertes sur instruments de couverture (c)		53 470	-70 786
<i>Gains/pertes sur devises (a+b+c)</i>	16	<i>11 041</i>	<i>4 432</i>
<i>Soustrait</i>		<i>50 172</i>	<i>35 173</i>
Gains/pertes sur actifs disponibles à la vente (IAS 39)			-1 600
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R (IFRS 9)		433	0
Dividendes reçus	17	3 703	3 847
<i>Produit net bancaire</i>		<i>54 308</i>	<i>37 420</i>
<i>Coût du risque</i>	18	<i>-9 778</i>	<i>-3 499</i>
Dotations des Etats		3 200	3 200
Autres produits d'exploitation		343	312
Charges liées aux activités de développement		-5 174	-1 890
Charges générales d'exploitation		-24 653	-22 021
- Frais de personnel		-15 730	-13 969
- Amortissements		-1 234	-1 218
- Autres		-7 689	-6 833
Autres charges d'exploitation		-73	-228
<i>Autres résultats d'exploitation</i>	19	<i>-26 357</i>	<i>-20 627</i>
Résultat de la période		18 173	13 295
Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat		-717	-16 338
Couverture de flux de trésorerie		-717	-25 848
Variation de juste valeur sur Titres classés en AFS		0	9 510
Eléments non susceptibles de reclassement en résultat		23 782	73
Réévaluation d'immobilisations		0	0
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres		24 702	0
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		-920	73
<i>Autres éléments du résultat global</i>		<i>23 064</i>	<i>-16 264</i>
Résultat global		41 237	-2 970

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital				Reserves							Total	
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Pour l'a à la libération différée du capital	Primes d'émission	Reserves affectées au développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des titres classés en AFS par OCI (IAS 39)	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture		Résultats non distribués
Capitaux propres au 1er janvier 2017	1 097 750	-821 805		-5 489	2 622	76 050	26	2 091	6 477	0	-12 864	377 941	722 800
Augmentation de capital	5 900	4 425											1 475
Résultat au 31 décembre 2017 avant affectation													13 295
Autres éléments du résultat global													-16 264
Variation de juste valeur sur Titres classés en AFS (IAS 39)								73	9 510		-25 848	0	9 510
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								73				0	73
Variation en OCI des instruments de couverture											-25 848	0	-25 848
Autres variations													1 443
Affectation du résultat de l'exercice 2016													-3 000
Transferts													0
Contributions et distributions													0
Total des transactions avec les actionnaires													719 748
Capitaux propres au 31 décembre 2017 et 1er janvier 2018	1 103 650	-826 230		-4 046	2 622	76 050	26	2 165	15 987	0	-38 711	388 235	719 748
Modifications de la 1ère application d'IFRS 9									-15 987	15 987		-21 529	-21 529
Capitaux propres au 1er janvier 2018 après IFRS 9	1 103 650	-826 230		-4 046	2 622	76 050	26	2 165	0	15 987	-38 711	366 707	698 219
Augmentation de capital	0												0
Résultat au 31 décembre 2018													18 173
Autres variations													1 180
Affectation du résultat de l'exercice 2017													-3 000
Autres éléments du résultat global													-3 000
Capital à libérer													-67 975
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)													-7 090
Redassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves													12 612
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies													-920
Variation en OCI des instruments de couverture													-717
Sous-total autres éléments du Résultat global													23 064
Transferts													0
Contributions et distributions													0
Total des transactions avec les actionnaires	1 103 650	-826 230		-67 975	2 622	76 050	26	1 245	0	40 689	-39 429	387 402	675 184



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Flux de trésorerie des activités opérationnelles	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de la période		18 173	13 295
<i>Ajustements liés à des éléments non-monétaires et autres éléments</i>			
Gains/pertes non réalisés		-11 063	-4 459
Gains de change		-50	-38
Perte de change		72	65
Amortissements		1 234	1 218
Dépréciations		0	0
Coût du risque		9 778	3 499
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la JV/R		-433	
Gains/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente			1 600
Autres éléments		1 152	1 100
		690	2 985
<i>Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</i>			
Créances interbancaires		52 530	-89 253
Décaissement sur créances sur la clientèle		-296 268	-303 068
Remboursement sur créances sur la clientèle		267 213	99 912
Autres créances sur la clientèle		-52 365	-10 202
Prêts au personnel		-4 587	257
Portefeuille titres		1 363	-91 846
Autres créances		0	0
Autres actifs		7 978	21 066
Dettes interbancaires		2 072	-11 384
Autres dettes		80 897	72 371
Autres passifs		18 861	12 268
		77 693	-299 877
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		96 556	-283 598
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
		31/12/2018	31/12/2017
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-1 413	-704
Ventes d'immobilisations corporelles		814	25
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-79	-30
Ventes d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions de participations		-8 471	-8 677
Ventes de participations		1 133	583
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-8 017	-8 803
Flux de trésorerie des activités de financement			
Ressources provenant des actionnaires		16 416	10 749
Rachat d'actions		0	0
Émission de dettes		106 872	557 424
Remboursement/Dettes représentées par un titre		-135 732	-189 355
Remboursement/Autres emprunts		-108 214	-68 435
Flux de trésorerie des activités de financement		-120 657	310 383
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-32 118	17 983
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5	302 904	284 921
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5	270 786	302 904
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES			
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :			
Intérêts payés		80 237	64 138
Intérêts reçus		55 575	58 014
Dividendes reçus		3 703	3 847

NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), trois Etats européens (Allemagne, France et Belgique), ainsi que la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement, la Chine populaire, Exim Bank Inde et le Royaume du Maroc.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses Statuts, de " *promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest*" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants : développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, industries, agro-industries, transport, tourisme et autres services.

Pour financer ses activités, la Banque, aux termes de l'article 37 de ses statuts, peut émettre des emprunts sur le marché intérieur de l'Union ou sur les marchés financiers extérieurs et contracter des prêts auprès des organismes internationaux ou étrangers publics ou privés, de toutes durées d'échéance et de toutes conditions de remboursement, tant en monnaie de l'Union qu'en devises étrangères ou en unités de compte qu'il paraîtra convenable au Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.

NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS

En dehors des changements de méthodes comptables expliqués dans la note 4 des états financiers, les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers individuels de la Banque Ouest Africaine de Développement (« la Banque »), au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les chiffres comparatifs de l'exercice 2017, ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) de l'IASB (International Accounting Standards Board).



2.2 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA/XOF). C'est également sa monnaie de présentation.

Tous les chiffres des états financiers de la BOAD sont présentés en millions de FCFA (M FCFA) sauf précision contraire.

2.3 Principes de base de présentation des informations financières

Les principes ayant servi de base à la présentation des informations financières sont les suivantes :

Continuité d'exploitation

Les états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la Banque n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

Non compensation des actifs et passifs financiers

Les états financiers de la Banque sont présentés suivant le principe de la non compensation des actifs et des passifs financiers.

2.4 Principales bases d'évaluation

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers de la Banque sont les premiers états financiers annuels tenant compte des normes IFRS 9 et IFRS 15. Les changements de méthodes comptables ayant eu des effets significatifs sont décrits à la note 4.

2.5 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite de la part de la Direction de la Banque, des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment. Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

2.5.1 Les principaux jugements

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif portant sur le classement et l'évaluation des actifs financiers conformément à IFRS 9 (prêts et créances, titres de participations et portefeuille de placements).

2.5.2 Les principales estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit :

Evaluation de la juste valeur des participations : A chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des



variations de juste valeur (*voir note 2.6*).

Evaluation de la juste valeur des dérivés : A chaque arrêté, la Banque recourt à un spécialiste qui procède à l'évaluation des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre le risque de change sur les emprunts contractés en DTS et en USD.

Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : la valeur actuelle des obligations de prestations de retraite est sensible aux hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié qui doit être utilisé pour déterminer la juste valeur des obligations de pension futures estimées, sur la base des taux d'intérêt des obligations des Etats de l'Union (*voir note 2.17*).

2.6. Juste valeur des instruments financiers

2.6.1 Définition et hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- *Niveau 1* : juste valeur sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- *Niveau 2* : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (*sous forme de prix*) ou indirectement (*déterminées à partir de prix*).
- *Niveau 3* : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la Banque s'appuie sur des données de marché observables

2.6.2 Méthodes de valorisation

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par la BOAD ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les dépôts bancaires de plus de trois (3) mois aussi sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de la clause spécifiant qu'ils peuvent être dénoués à tout moment. Aucun dépôt bancaire à court terme n'excède une année.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque

négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (opérationnels et fonctionnels) de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

2.8 Créances interbancaires

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires et les intérêts qui y sont rattachés. Au 31 décembre 2018, toutes ces créances sont à échéance à moins d'un an.

Le passage à IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur le classement en prêts et créances évalués au coût amorti de ces créances.

2.9 Créances à la clientèle

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend les prêts accordés aux Etats dans les secteurs public (non marchand et marchand) et privé.

Le passage à IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur le classement en prêts et créances évalués au coût amorti de ces créances.

2.9.1 Principes généraux

Les prêts consentis par la BOAD sont libellés en Francs CFA et sont octroyés à taux fixes. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserves des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

Les conditions de taux de la BOAD au titre du secteur de l'énergie non marchand sont équivalentes à celles appliquées par le Fonds de Développement Energie (FDE), lesquelles correspondent aux conditions du marché.

2.9.2 Intérêts et commissions sur créances à la clientèle

Les intérêts et commissions d'engagement sur prêts accordés à la clientèle sont enregistrés au taux d'intérêt effectif (TIE) au cours de l'exercice au titre duquel ils sont acquis.

Les intérêts courus mais non encore échus à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en intérêts sur prêts à recevoir.

Les intérêts de retard sont décomptés sur les échéances impayées après un délai de grâce d'un mois.

Les commissions flat (frais de dossier) sont des commissions perçues une seule fois à l'évaluation du projet. Leur comptabilisation au compte de résultat se fait par étalement linéaire sur la durée de vie du prêt. La différence entre ce mode de comptabilisation de ces commissions et leur intégration au TIE du prêt est jugée non significative.

Les commissions d'arrangement de financement quant à elles sont comptabilisées en résultat dès leur réalisation.

2.9.3 Prêts aux Etats

Les prêts aux Etats sont enregistrés initialement à leur juste valeur au bilan puis mesurés au coût amorti. Ces prêts bénéficient d'une bonification qui est cohérente avec la pratique de marché.

La Banque détient dans son portefeuille des prêts consentis aux Etats et intégrant une clause d'indexation. Etant donné qu'elle a mis en œuvre une couverture de change sur ses dettes en devises, l'activation de l'indexation des prêts aux états n'est pas nécessaire sur la base de la structure de financement actuel. Par ailleurs la politique de gestion du risque de change décidée par la banque prévoit une couverture systématique des



financements en devises. De ce fait, la mise en place de cette clause d'indexation est davantage une mesure de sauvegarde qu'une politique de gestion de risque. L'activation de l'indexation n'est pas envisagée, ni à court ou long terme.

De ce fait, l'existence de l'indexation ne remet pas en cause la comptabilisation de ces prêts au coût amorti.

2.9.4 Prêts au secteur marchand

Ces prêts sont comptabilisés en fonction du taux du contrat qui correspond au taux de marché.

2.9.5 Dépréciation des créances à la clientèle

Dans le cadre d'IFRS 9, l'évolution du risque de crédit sur les actifs financiers au coût amorti est analysée entre la date de transition (1^{er} janvier 2018) et la date d'arrêté des comptes. Ainsi, le portefeuille est segmenté en trois buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine. L'affectation d'un instrument financier à chacune des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le montant de la dépréciation et la base d'application du TIE dépendent du bucket auquel l'actif financier est alloué.

Le modèle de provisionnement pour pertes attendues s'applique de façon symétrique tant en cas de dégradation du risque de crédit qu'en cas d'amélioration (*c'est-à-dire que l'amélioration significative du risque de crédit d'un instrument classé en bucket 2 peut par exemple entraîner un reclassement en bucket 1*).

a) Répartition des créances à la clientèle de la Banque selon les trois buckets

La classification d'un prêt ou d'un titre dans un bucket s'effectue en fonction de la qualité du risque de crédit sur ce dernier :

- ✓ Bucket 1 : actifs financiers considérés comme totalement sains et n'ayant subi aucune dégradation ou une dégradation de leur risque de crédit d'un cran depuis leur première comptabilisation. *En particulier pour les prêts, les produits d'intérêts sont calculés avec le taux d'intérêt effectif sur la base de la valeur brute des créances ;*
- ✓ Bucket 2 : actifs financiers dont le risque de crédit a subi une dégradation d'au moins deux crans depuis la première comptabilisation ou dont la notation est inférieure à un seuil de sensibilité qui est GS5 dans le cas de la Banque. Les prêts restructurés sont placés en bucket 2 avec la note GS6, au cours des 18 mois suivant leur restructuration. GS se définit par Speculative Grade et correspond à un niveau de risque plus élevé que celui d'Investment Grade (GI). *Les produits d'intérêts sur prêts sont calculés avec le taux d'intérêt effectif sur la base de la valeur brute des créances ;*
- ✓ Bucket 3 : actifs financiers ayant un impayé de plus de 90 jours ou dont la détérioration du risque de crédit est avérée. La provision est individuelle et donc inchangée par rapport à la pratique faite sous IAS 39. *Les produits d'intérêts sur prêts sont calculés avec le taux d'intérêt effectif sur la base de la valeur des créances nettes des dépréciations.*

b) Calcul des pertes de crédit attendues ou Expected Credit Losses (ECL)

De façon générale, les pertes attendues se calculent suivant la formule ci-après :

$$\text{ECL} = \text{PD} \times \text{LGD} \times \text{EAD}$$



Les paramètres de calcul se déterminent comme suit :

- ✓ Exposition en cas de défaut (EAD) : l'EAD qui représente l'exposition de la Banque en cas de défaut est déterminée comme suit :
 - i. (+) montant des décaissements
 - ii. (-) remboursement de principal
 - iii. (+) produits (intérêts, commissions, frais accessoires, etc.) non encore perçus
 - iv. (+) CCF (facteur de conversion en équivalent crédit du solde à décaisser) *PNU (part non encore décaissée qui correspond aux engagements de financement).

En application des dispositions de Bâle III et sur la base des caractéristiques de contrats de prêts de la Banque, le coefficient de CCF a été fixé à 10%. Un CCF de 10% s'applique soit aux engagements qu'une banque peut révoquer sans condition à tout moment sans préavis, soit aux engagements qui prévoient effectivement une révocation automatique en cas de dégradation de la solvabilité de l'emprunteur. Les contrats de prêts de la BOAD entrent dans cette deuxième catégorie d'engagements.

- ✓ Perte en cas de défaut (LGD ou Loss Given Default) et Probabilité de défaut (PD) : la calibration des modèles de rating de la BOAD, avec un « Masterscale » mappé sur GEM¹s, a permis d'établir la matrice de sinistralité des prêts selon la catégorie d'emprunteurs (Souverain, Entreprises publiques, Entreprises privées).

En réalité, les pertes de crédit attendues représentent une estimation, établie par pondération probabiliste des pertes de crédit qui doit intégrer les événements passés, les conditions actuelles ainsi que la prévision des conditions économiques futures. Elles sont évaluées selon la valeur actualisée de l'ensemble des manques à gagner en flux de trésorerie attendus. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Pour les expositions du bucket 1, la formule ci-dessus est appliquée pour calculer une perte de crédit attendue sur les douze mois à venir (1 an) alors que pour les expositions du bucket 2, elle est appliquée pour calculer une perte de crédit attendue sur la maturité résiduelle.

Pour le bucket 3, la dépréciation reste la même que celui appliqué dans le cadre de l'arrêté comptable au 31 décembre 2017.

c) Calcul de la dépréciation au niveau du bucket 3

Les dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la mise à jour de l'actualisation de la dépréciation est enregistré en produits bancaires.

Le calcul de la valeur actualisée des flux futurs de récupération nécessite de déterminer, à chaque clôture et pour chaque crédit en souffrance :

¹ Global Emerging Markets (GEMs) : base de données de notations de contreparties à laquelle ont souscrit la plupart des banques multilatérales de développement.



- les flux de trésorerie attendus de l'emprunteur,
- la valeur estimée de récupération associée à chaque type de garantie obtenue,
- la durée estimée de récupération de la garantie.

Sur la base de ces données, la valeur des flux, actualisée au taux d'intérêt effectif du crédit, est calculée et la différence avec la valeur comptable du crédit est comptabilisée en coût du risque dans le compte de résultat.

La base de calcul des intérêts sur créances en souffrance correspond à la valeur nette de dépréciation desdites créances.

Avant le 1^{er} janvier 2018, date de la transition à IFRS 9, au niveau de la Banque, la dépréciation sous IAS 39 s'effectuait telle que décrit ci-dessus sauf que les intérêts sur les créances en souffrance étaient provisionnés à 100%, la Banque faisant l'hypothèse que le cash-flow de récupération de ces intérêts est nul.

2.9.6 Prêts au personnel

Les prêts au personnel sont accordés aux conditions de marché des prêts au personnel. Ils sont en conséquence comptabilisés à leur valeur nominale.

2.9.7 Préfinancement d'études

Une avance pour financement d'études est un prêt octroyé pour le financement du coût d'une étude de faisabilité d'un projet.

Les avances pour financement d'études consenties par la BOAD sont à la charge de l'emprunteur dans le cas où les études concluent à la viabilité des projets. Si l'étude aboutit à un projet financé par la Banque, son coût augmenté des intérêts est alors incorporé au montant du prêt et de ce fait constitue le premier décaissement.

Au cas où l'étude déboucherait sur un projet viable dont le financement ne serait pas demandé à la Banque, l'avance majorée des intérêts lui est remboursée sur une période définie et un taux donné. Dans le cas contraire (*projet non viable*), il constitue une subvention accordée par la Banque et comptabilisée en consommation finale donc en charge sur l'exercice.

Ces créances génèrent des intérêts qui sont calculés périodiquement et comptabilisés en produits.

2.9.8 Subventions et mécanisme de bonification

Les bonifications sur prêts sont versées par les Etats pour diminuer le coût du prêt pour les emprunteurs. Ces subventions permettent ainsi de consentir des prêts concessionnels sur la base de ressources de marché (*en abaissant le coût moyen de la ressource affectée à chacun des prêts concernés*).

2.9.9 Garanties financières et engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées, avec la clientèle. Ces engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Certains de ces prêts sont couverts par des garanties financières. Les contrats de garantie financière sont des contrats qui exigent de l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques pour rembourser le souscripteur pour la perte subie à cause d'un défaut de l'émetteur à effectuer les paiements à l'échéance conformément aux termes de l'instrument de créance spécifique. La juste valeur de ces garanties correspond à leur valeur nominale.



2.10 Créances sur actionnaires

La rubrique "créances sur les actionnaires" comprend les dotations et sommes échues non encore versées.

2.11 Titres de placement

2.11.1 Méthode comptable applicable dès le 1er janvier 2018

Avec le passage à IFRS 9, tous les titres de placement détenus par la Banque sont classés dans les actifs financiers au coût amorti. Il s'agit de titres obligataires ayant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Le modèle de dépréciation est le même que celui appliqué aux créances à la clientèle.

2.11.2 Méthode comptable applicable avant le 1er janvier 2018

L'ensemble des titres détenus par la Banque répond aux critères de « Prêts et créances » tel que définis par la norme IAS 39. Ils sont classés dans les « prêts et créances au coût amorti ». Les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances. Ces titres sont évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure des notations des contreparties concernées.

2.12 Titres de participation

Les titres de participation se rapportent aux actions détenues par la Banque dans d'autres entités de différents secteurs d'activité conformément à sa stratégie de prise de participations (**voir en note 7.1**).

2.12.1 Méthode comptable applicable dès le 1er janvier 2018

Les titres de participations représentent des instruments de capitaux propres. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur en deux catégories distinctes.

a) Juste valeur par résultat

Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions. Il s'agit de l'option de transition retenue pour les participations détenues par la Banque et représentant un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) à savoir une société d'investissement à capital variable (sicav) et un Fonds Commun de Placement (FCP). Les dividendes et les plus ou moins-values sur ces actifs sont comptabilisés en résultat. Ils ne font pas l'objet de dépréciation.

b) Juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable

Cette classification a été retenue pour toutes les autres participations de la Banque considérées comme stratégiques en lien avec sa mission de développement. Les principes comptables régissant l'évaluation ultérieure de ces actifs financiers se présentent comme suit :



- les actifs sont évalués à la juste valeur. Toute variation ultérieure de la juste valeur (plus ou moins-values) est comptabilisée en autres éléments du résultat global et n'est jamais recyclée en résultat ;
- les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat.

Toutes les nouvelles participations seront analysées ligne par ligne en vue de leur classement dans l'une des catégories ci-dessus.

2.12.2 Méthode comptable applicable avant le 1er janvier 2018

Jusqu'au 31 décembre 2017, les titres de participation étant considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à IAS 39, sont valorisés à la juste valeur. Toute variation de juste valeur en dehors des critères de dépréciations ci-dessous était comptabilisée en "autres éléments du résultat global".

Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus selon les modalités ci-après :

- pour les instruments de capitaux propres cotés, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat lorsque des pertes latentes supérieures à 50% du coût d'acquisition est constatée à la date de clôture. Il en est de même pour les actions en situation de pertes latentes pendant une période continue de 36 mois ou plus précédant la date de clôture ;
- pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 2.6 Juste valeur des instruments financiers.

2.13 Immobilisations et amortissements

2.13.1 Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque des composants significatifs des immobilisations ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations distinctes (composants majeurs).

Les dépenses ultérieures sont activées uniquement s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés qui iront à la Banque.

Le profit ou la perte sur cessions d'immobilisations est comptabilisé en résultat net.

2.13.2 Amortissements et test de dépréciation

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles prévisionnelles sont considérées comme nulles. Les durées d'utilité suivantes ont été retenues :



1. Constructions	amortissement par composants sur les durées suivantes	
a. Terrain	Non amortissable	
b. Gros œuvre	40 ans	
c. Clos et couvert	20 ans	
d. Lots techniques, Agencements et aménagements	15 ans	
e. Aménagements divers	10 ans	
2. Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans	
3. Matériel et mobilier d'habitation	3 à 10 ans	
4. Matériel de transport	3 ans	
5. Agencements et aménagements	3 à 10 ans	

Les actifs susceptibles d'amortissement sont revus chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (déduction faite des coûts de vente) et sa valeur d'utilité. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité. Les charges mensuelles d'amortissement sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « Amortissements » du poste « Charges générales d'exploitation ».

2.13.3 Les immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels sont considérés comme des immobilisations incorporelles. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

2.14 Dettes interbancaires

Les dettes interbancaires correspondent à des placements effectués par des institutions partenaires (ROPPA, AFD, NIMAO, ...) dans les livres de la BOAD.

2.15 Dettes représentées par un titre et dettes auprès des bailleurs

Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD.

Les autres dettes récapitulent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires tels que l'AFD, la BEI, PROPARGO, la BAD, etc. Tous ces emprunts sont à taux fixes.

2.16 Fonds extérieurs affectés

Il s'agit des Fonds avec contributions extérieures tels que AFD, IDA, Fonds d'Assistance Belge, Fonds chinois, etc.

Les dépenses engagées sont comptabilisées directement au débit du Fonds créé. Aucune charge ni aucun produit n'est comptabilisé dans l'état de résultat global de la Banque au titre de ces fonds.

2.17 Engagements de retraite

2.17.1 Régime retenu par la Banque : Régime à prestations définies

Le régime utilisé par la Banque est celui dit de « prestations définies » dans lequel l'employeur s'engage à verser des prestations définies sous forme de pensions ou d'indemnités de départ à la retraite, en fonction de l'ancienneté de l'employé et de son salaire. Ce régime prévoit le paiement d'un capital égal à la dernière rémunération globale mensuelle (salaire brut mensuel) multipliée par le nombre d'années de service effectif.



Lesdites prestations sont payées directement par la Banque au bénéficiaire. Le régime est entièrement financé par la Banque. Les employés n'ont aucune obligation de verser des cotisations au régime.

2.17.2 Détermination du passif net au titre des régimes à prestations définies

L'obligation nette de la Banque au titre du régime à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est ensuite actualisé et la juste valeur des actifs de couverture du régime est déduite.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture pour son régime de retraite.

Les calculs de l'obligation au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies qui comprennent les écarts actuariels sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

2.17.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes

Hypothèses actuarielles	2018	2017
Taux d'actualisation	6%	6,5%
Taux d'augmentation des salaires	6,18%	5%
Taux de rotation du personnel	1%	1%
Age de la retraite	60 ans	60 ans
Table de mortalité	Table CIMA	Table française

Les risques actuariels relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite sont surtout liés à l'effet de variation du taux d'actualisation et des augmentations des salaires.

2.18 Opérations sur capital social et dotations

2.18.1 Le capital

Le capital de la Banque est divisé en actions d'une valeur nominale égale à 50 000 000 FCFA. Il est réparti entre deux catégories d'actionnaires : les actionnaires de série A que sont les pays de l'UEMOA et la BCEAO, et les actionnaires de série B (actionnaires non régionaux). La libération du capital se fait sur la base d'un calendrier de règlement à long terme. De ce fait, le montant appelé non encore libéré est actualisé à chaque arrêté.

Dans un souci de bonne présentation, la différence est comptabilisée dans un sous-compte débiteur du capital.

Selon l'article 7 des statuts, le montant du capital sujet à appel de la Banque sert de garantie aux emprunts contractés par celle-ci.

2.18.2 Les dotations

Les Etats membres allouent annuellement à la BOAD des dotations. Le droit à la créance de la BOAD sur les Etats est établi avec l'adoption des Perspectives financières actualisées de la Banque pour une période de quatre (04) ans. La demande se fait annuellement et en conséquence, les dotations sont reconnues annuellement en compte de résultat. Les dotations sont donc comptabilisées en créances au cours de l'exercice, avec impact sur les produits de l'année au sens de la norme IAS 20.



Cette comptabilisation permet de couvrir les charges liées aux activités de développement à savoir les études passées en consommation finale, les bonifications d'intérêts des prêts aux Etats, mais également les charges inhérentes aux prises de participation, les gains et pertes de change.

2.19 Produits des placements auprès de la Banque Centrale

Les intérêts payés par la BCEAO en rémunération des avoirs de la BOAD placés chez elle, sont comptabilisés en "Intérêts et produits assimilés" au cours de l'exercice où ils sont acquis. Les intérêts à recevoir de la BCEAO à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés à l'actif dans les "créances interbancaires".

2.20 Intérêts et commissions sur emprunts

Les intérêts et commissions d'engagement font l'objet d'un abonnement mensuel calculé sur la base de l'encours au dernier cours connu à la date d'arrêté des comptes.

Les intérêts courus mais non échus sur les emprunts sont comptabilisés à la clôture de l'exercice et trouvent leur contrepartie au passif du bilan, sous la rubrique "Passifs au coût amorti".

A chaque arrêté, les encours, les intérêts et commissions d'engagement courus non échus qui se rapportent aux emprunts libellés en devises sont valorisés au dernier cours connu.

2.21 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

2.21.1 Produits dérivés

La Banque utilise des instruments dérivés à des fins de couverture du risque de change. Ces instruments sont principalement un cross currency swap de devises spécifiquement sur l'émission eurobond 1 et des contrats de change à terme spécifiquement sur l'émission eurobond 2 et les autres emprunts. Ces produits dérivés servent à couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable aux variations des cours de change liées au portefeuille d'emprunts en monnaie étrangère (principalement DTS et USD). Cette relation économique est établie à la date d'émission de l'emprunt et maintenue tout au long des termes des contrats.

La Banque classe tous les produits dérivés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont généralement portées en résultat net. Lorsque les critères requis pour l'application de l'option de juste valeur sont remplis, la dette en question est également évaluée à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

2.21.2 Couverture de juste valeur

La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur aux produits dérivés pour couvrir l'exposition au risque de change associé aux emprunts en devises. Selon la comptabilité de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat.



Dès la mise en place, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre les opérations de couverture. La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'objectif de la gestion des risques de la Banque pour la relation de couverture a changé, lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou quand il ne répond plus aux conditions requises pour la comptabilité de couverture.

2.21.3 Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Le montant accumulé dans les capitaux propres est conservé dans les autres éléments du résultat global et reclassé au compte de résultat de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie anticipés couverts ou l'élément couvert affectent le résultat net.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise et que la couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, que l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié, exercé ou que sa désignation est annulée, la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde figurant en capitaux propres est reclassé en résultat net.

2.21.4 Transition vers IFRS 9

Les types de relations de couverture généralement désignés par la Banque répondent aux exigences d'IFRS 9 et sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques. Lors de l'adoption d'IFRS 9, la Banque a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport qui représente l'écart entre le cours à terme et le cours comptant initial de l'instrument dérivé en autres éléments du résultat global. Les évolutions dans le temps de cet écart sont accumulées en réserve de coûts de couverture dans les capitaux propres. Elles sont ensuite recyclées progressivement au compte de résultat sur la durée de vie de la relation de couverture.

2.22 Principes du tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie (TFT) explique la variation de la trésorerie de la Banque au cours de la période sous revue.

Les flux de trésorerie sont répartis entre les activités opérationnelles, d'investissement et de financement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui apparaissent dans le tableau des flux de trésorerie doivent être rapprochés de ceux présentés dans la situation financière. Les flux des activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.



Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement sont présentés séparément suivant les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes provenant des activités d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la Banque par application au montant en monnaie étrangère du cours de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date des flux de trésorerie.

2.23 Evénements postérieurs à la clôture des comptes

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 25 ci-dessous.

2.24 Arrêté des comptes

Les comptes individuels de la BOAD au 31 décembre 2018 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 20 mars 2019.

NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2017 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2018. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

3.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque arrêtés au 31 décembre 2018
1 ^{er} janvier 2018	IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »	A la date de ce rapport, la transition vers IFRS 15 n'a pas d'impact sur les comptes de la Banque.
	IFRS 9 « Instruments financiers »	La comptabilisation des instruments financiers qui représente l'essentiel de l'activité de la Banque entre dans le champ d'application d'IFRS 9. L'impact de cette norme fait l'objet de la note 4 « Changement de méthodes comptables significatifs- Première application d'IFRS 9 » dans les présents états financiers.
	« Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur	La Banque ne réalise aucune transaction dont le paiement est fondé sur des actions. Cette modification n'a pas d'impact sur ses états financiers.



Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque arrêtés au 31 décembre 2018
	des actions » (modifications d'IFRS 2)	
	« Appliquer la norme IFRS 9 « Instruments financiers » avec IFRS 4 » (modification d'IFRS 4)	L'activité de la Banque est essentiellement bancaire et n'entre pas dans le champ d'application d'IFRS 4 (<i>cette norme s'appliquant aux entités réalisant des activités d'assurance et de réassurance</i>).
	« Transferts d'immeubles de placement » (modifications d'IAS 40)	La Banque ne dispose pas d'immeubles de placement. De plus, l'activité de location est accessoire au regard de la proportion de surface mise en location par rapport à celle occupée par la Banque elle-même. Les modifications affectant la norme IAS 40 n'ont donc pas d'incidence sur les comptes de la Banque.
	« Améliorations annuelles des IFRS – Cycle (2014-2016) » (modifications d'IFRS 1 et d'IAS 28)	<u>Amendement à IFRS 1</u> : Cet amendement s'applique aux premiers adoptants des normes IFRS. La Banque n'étant pas un nouvel adoptant des normes IFRS, l'amendement n'a donc pas d'impact sur ses états financiers. <u>Amendement à IAS 28</u> : Toutes les participations de la Banque sont évaluées conformément à IFRS 9. L'amendement n'est donc pas applicable.
	IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée »	La Banque n'effectue pas de paiements anticipés sur ses transactions en monnaie étrangère (euro, dollar US, franc suisse, etc.). La problématique du cours de change à retenir pour les paiements anticipés ne se pose donc pas. Par conséquent, les transactions en monnaie étrangère réalisées par la Banque n'entrent pas dans le champ d'application de l'interprétation.

3.2 Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements
1 ^{er} janvier 2019 ²	IFRS 16 « Contrats de location »
	IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »
	Amendements à la norme IFRS 9 intitulés « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative »
	Amendements à la norme IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises »
	Amendements limités à IAS 19 intitulés « Modification, réduction ou liquidation d'un régime »
	« Améliorations annuelles des IFRS – Cycle (2015-2017) » (modifications d'IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et IAS 23)
1 ^{er} janvier 2021	IFRS 17 « Contrats d'assurance »

² Les impacts de ces nouvelles normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 sur les comptes de la Banque sont en cours d'évaluation.



NOTE 4. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIFS- PREMIERE APPLICATION D'IFRS 9

La Banque a appliqué pour la première fois, la norme IFRS 9 « *Instruments financiers* » à compter du 1^{er} janvier 2018. D'autres normes dont, IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* », sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018, mais n'ont aucun impact sur les états financiers de la Banque.

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers. Cette norme remplace IAS 39 « *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* ». Les effets de la première application d'IFRS 9 procèdent principalement d'une augmentation des pertes de valeur comptabilisées pour les actifs financiers (voir note 4.3.3).

En dehors du changement évoqué ci-dessus, la Banque a appliqué les principes et méthodes comptables tels que décrits à la note 2 de manière identique pour l'ensemble des périodes présentées.

4.1 Classification comptable sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers dans différentes catégories comptables en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments (instruments de dettes, instruments de capitaux propres et dérivés).

4.1.1 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

4.1.1.1 Instruments de dettes

La qualification initiale d'un instrument de dettes dépend de deux critères réunis, à savoir le modèle économique de gestion et les caractéristiques intrinsèques contractuelles.

a) Modèle économique de gestion (Business model)

Le modèle économique peut prendre les trois (03) formes suivantes :

- modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (Collecte) ;
- modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers (Collecte & Vente) ;
- autres modèles économiques (Vente).

b) Caractéristiques intrinsèques de rémunération de l'instrument (Test SPPI)

L'analyse du caractère « Seulement paiement en principal et intérêts » (SPPI) d'un actif financier porte principalement sur cinq (05) volets à savoir i) l'analyse du principal, ii) l'analyse de la rémunération, iii) l'analyse des clauses de subordination, iiiii) l'analyse des clauses de remboursement anticipé et de prorogation et iiiiii) l'analyse des éventuelles clauses d'indexation. Cette analyse est formalisée dans un questionnaire spécifique visant à cerner tous les aspects pouvant altérer la rémunération de l'instrument financier.



4.1.1.2 Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- soit à la juste valeur par résultat : ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions. Il s'agit du classement retenu pour les participations représentant des OPCVM (FCP et Sicav) détenus par la Banque ;
- soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable : cette option a été retenue pour toutes les autres participations considérées comme stratégiques pour la Banque en lien avec sa mission de développement.

4.1.1.3 Dérivés

Aucun changement induit par la norme IFRS 9 n'est noté.

4.1.2 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

- passif financier au coût amorti : il s'agit du classement par défaut. Il a été retenu pour l'ensemble des passifs financiers de la Banque ;
- passif financier à la juste valeur par résultat par nature : cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : à la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. L'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :
 - ✓ instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - ✓ réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
 - ✓ groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

4.2 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

D'une part, le nouveau modèle de dépréciation (sous IFRS 9) prévoit, l'anticipation des pertes en se basant sur les pertes attendues (ECL) contrairement aux pertes avérées et encourues (incurred losses) tel que prévu sous IAS 39. D'autre part, il prend en compte les prévisions macro-économiques dans la détermination des paramètres de risque (forward looking).

4.2.1 Modèle de dépréciation

Les principales règles de dépréciation sous IFRS 9 sont :

- le calcul des provisions sur les encours sains ;
- le « forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
- la nécessité de suivre la dégradation du risque du crédit au cours de sa vie depuis l'origine du contrat ;
- un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les actifs financiers au coût

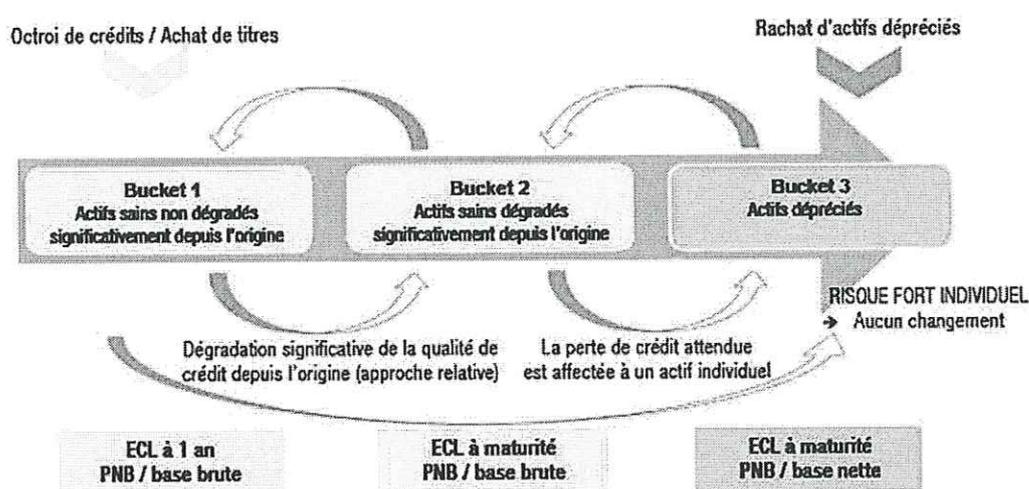


amorti, les engagements de prêts et garanties financières qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.

Dans le cadre d'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois buckets ou phases en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine. L'affectation d'un instrument financier à chacune des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépendent du bucket auquel l'actif financier est alloué.

Le modèle de provisionnement pour pertes attendues doit s'appliquer de façon symétrique tant en cas de dégradation du risque de crédit qu'en cas d'amélioration (c'est-à-dire que l'amélioration significative du risque de crédit d'un instrument classé en bucket 2 peut par exemple entraîner un reclassement en bucket 1).

Le diagramme ci-après décrit l'approche générale de détermination des buckets et de calcul des montants de provisions.



4.2.2 Principes de dépréciation des actifs financiers

Les principes de dépréciation des actifs financiers appliqués par la Banque figurent à la note 2.9.5.

4.3 Première application au 1er janvier 2018

Par dérogation aux principes généraux de la norme IAS 8 « *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* », la norme IFRS 9 autorise une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative de l'exercice N-1. De ce fait, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2017. Cette première application de la norme IFRS 9 conduit à présenter le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 comme si la norme IFRS 9 avait toujours été appliquée. Cette méthode a été retenue par la BOAD.

4.3.1 Bilan d'ouverture au 1er janvier 2018



ACTIF	01/01/2018	31/12/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	302 904	302 904
Prêts et créances au coût amorti	2 132 491	2 154 020
- Créances interbancaires	122 674	122 674
- Créances sur la clientèle (<i>impact IFRS 9</i>)	1 733 731	1 755 018
- Prêts au personnel	6 164	6 164
- Portefeuille titres	263 040	263 282
<i>Titres détenus jusqu'à l'échéance (IAS 39)</i>		263 282
<i>Titres de dettes (IFRS 9)</i>	263 040	
- Créances sur actionnaires à libérer	6 882	6 882
Participations	88 101	88 101
- <i>Actifs disponibles à la vente (IAS 39)</i>		88 101
- <i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat (IFRS 9)</i>	7 774	
- <i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (IFRS 9)</i>	80 327	
Comptes de régularisation et actifs divers	20 382	20 382
- Actifs dérivés	966	966
- Comptes de régularisation actif	9 823	9 823
- Autres actifs	9 592	9 592
Immobilisations corporelles	7 592	7 592
Immobilisations incorporelles	516	516
TOTAL ACTIF	2 551 986	2 573 515
PASSIF	01/01/2018	31/12/2017
Passifs au coût amorti	1 751 976	1 751 976
- Dettes interbancaires	4 553	4 553
- Dettes représentées par un titre	1 284 276	1 284 276
- Autres emprunts	463 147	463 147
Fonds affectés	81 740	81 740
Comptes de régularisation et passifs divers	93 041	93 041
- Passifs dérivés	76 439	76 439
- Comptes de régularisation passif	14 372	14 372
- Autres passifs	2 230	2 230
Provisions	6 790	6 790
TOTAL Passifs	1 933 547	1 933 547
Capital	193 594	193 594
- Capital souscrit	1 103 650	1 103 650
- Capital sujet à appel	-826 230	-826 230
- Capital appelé non libéré	-79 781	-79 781
- Coût lié à la libération différée du capital	-4 046	-4 046
Primes d'émission	2 622	2 622
Réserves	422 223	443 752
- Réserves affectées aux activités de dévelop.	76 050	76 050
- <i>Réserves de juste valeur sur titres classés en AFS (IAS 39)</i>	0	15 987
- <i>Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres classés en JVOCI non recyclables (IFRS 9)</i>	15 987	0
- Réserves de Couverture de flux de trésorerie	-38 711	-38 711
- Autres réserves	26	26
- <i>Résultats non distribués (impact IFRS 9)</i>	353 412	374 941
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites	2 165	2 165
- Résultats de l'exercice	13 295	13 295
TOTAL Capitaux propres	618 439	639 968
TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES	2 551 986	2 573 515



Passifs financiers	Renvois	31/12/2017		01/01/2018				
		IAS 39		Redressements au titre d'IFRS 9				
		Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs financiers au coût amorti			
			Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Dettes interbancaires	Dettes représentées par un titre	Autres dettes	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		76 439	-	76 439	-	-	-	-
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		-	-	-	-	-	-	-
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-	-	-	-	-	-
IAS 39	(f)	76 439	-	76 439	-	-	-	-
Dettes interbancaires	(g)	4 553	-	-	4 553	-	-	-
Dettes représentées par un titre	(k)	463 147	-	-	-	463 147	-	-
Autres dettes	(l)	1 284 276	-	-	-	-	-	1 284 276
Solides comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39		1 828 415						
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9								
Solides comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9				76 439	4 553	463 147	1 284 276	

Commentaires

- (a) La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Il s'agit de placements à court terme (inférieur ou égal à 12 mois), très liquides et présentant un risque de crédit quasi-nul. La détention de la trésorerie et équivalents s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Elle est donc classée et évaluée au coût amorti sans aucune perte de valeur attendue.
- (b) Les dérivés actifs détenus par la Banque sont uniquement des instruments de couverture du risque de change. Ils sont donc évalués à la juste valeur par le résultat.

- (c) Ces instruments de capitaux propres sont scindés en deux catégories.
- ✓ La première (soit 80 327 millions de F CFA) représente des investissements que la Banque prévoit détenir à des fins stratégiques à long terme. Comme l'autorise IFRS 9, la Banque a désigné ces investissements à la date de la première application comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
 - ✓ La seconde catégorie (soit 7 774 millions de F CFA) est relative aux participations représentant des OPCVM. Elle a été désignée comme étant à la juste valeur par le résultat car les instruments concernés sont gérés sur la base de la juste valeur et leur performance est suivie sur cette base.
- (d) Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires à plus de trois (03) mois et les intérêts qui y sont rattachés. Classées en « prêts et créances » selon IAS 39, elles sont classées et restent évaluées au coût amorti. La transition vers IFRS 9 n'a donc nécessité aucune correction de valeur.
- (e) Les créances sur la clientèle correspondent essentiellement aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand. Tous les prêts de la Banque sont octroyés à taux fixes. Selon IAS 39, elles étaient classées en « prêts et créances » et restent évaluées au coût amorti suivant IFRS 9. Une augmentation de 21 287 millions de F CFA de la perte de valeur pour ces créances a été comptabilisée dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018, lors de la transition vers IFRS 9.
- (f) Les prêts au personnel sont des prêts accordés au personnel de la Banque. Ils sont octroyés aux conditions de marché des prêts au personnel. Classés en « prêts et créances » selon IAS 39, ils restent évalués au coût amorti. La transition vers IFRS 9 n'a donc nécessité aucune correction de valeur car aucune perte de valeur n'est attendue sur ces prêts.
- (g) Le portefeuille titres se compose des obligations, Bons du trésor et certificats de dépôts acquis par la Banque dans le cadre du placement de sa trésorerie. Précédemment classés comme actifs détenus jusqu'à leur échéance, le passage à la norme IFRS 9 n'a pas impacté leur évaluation. Ils sont classés et évalués au coût amorti. La Banque prévoit de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement aux remboursements de principal et aux versements d'intérêts sur le principal restant dû. Elle a enregistré une perte de valeur de 242 millions de F CFA dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018, lors de la transition vers IFRS 9.

- (h) Les créances sur les actionnaires comprennent les dotations et sommes échues non encore versées, le montant non encore versé des subventions pour réévaluation d'emprunt et le montant du capital appelé non encore versé. Ces diverses créances sur les actionnaires (capital appelé non versé, subventions réévaluation emprunts) font l'objet d'un plan de paiement. Initialement classées en « prêts et créances » selon IAS 39, la transition vers IFRS 9 n'a pas impacté leur évaluation. Elles sont classées et évaluées au coût amorti. De ce fait, aucune correction de valeur n'a été enregistrée car aucune perte de valeur n'est attendue sur ces créances.
- (i) Les « dérivés passif » sont uniquement des instruments de couverture du risque de change et sont maintenus à la juste valeur.
- (j) Les dettes interbancaires correspondent à des placements effectués par des institutions partenaires (ROPPA, AFD, NIMAO, ...) dans les livres de la BOAD. Elles sont classées et restent évaluées au coût amorti suite au passage à IFRS 9
- (k) Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD. Elles étaient classées en « Passifs au coût amorti » selon IAS 39. Le passage à la norme IFRS 9 n'a pas impacté leur évaluation. Elles sont classées et évaluées au coût amorti.
- (l) Les autres dettes récapitulent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires tels que l'AFD, la BEI, PROPARCO, DEG, la BAD, etc. Tous ces emprunts sont à taux fixes. Précédemment classés en « Passifs au coût amorti », la transition vers IFRS 9 n'a pas impacté leur évaluation. Ces passifs financiers restent classés et évalués au coût amorti.

4.3.3 Dépréciation des instruments financiers

Au bilan, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti (prêts à la clientèle et titres) sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. Pour les actifs concernés par le modèle de correction de valeur d'IFRS 9, les pertes de valeur sont généralement attendues en hausse et plus volatiles. La Banque a déterminé que l'application des dispositions de la norme IFRS 9 en matière de correction de valeur au 1^{er} janvier 2018 se traduirait par les pertes de valeur supplémentaires ci-après :



Dépréciations sur actifs financiers	Renvois	31/12/2017		01/01/2018					
		IAS 39 - Montant de la dépréciation		Actifs financiers à la juste valeur par résultat		IFRS 9 - Redressement des montants de dépréciations		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	
		Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à juste valeur	Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non transférables	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Créances interbancaires	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
Trésorerie et équivalents de trésorerie									
Actifs disponibles à la vente	(m)		9 212			9 212			
Créances interbancaires									
Créances sur la clientèle	(n)		45 679						45 679
Titres détenus jusqu'à l'échéance	(o)								
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39			54 891						
Retraitements des dépréciations selon IFRS 9						- 9 212			21 287
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9									242
01/01/2018									242

(m) Les participations stratégiques de la Banque étant classées en instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, les dépréciations existantes sous IAS 39 (soit 9 212 millions de F CFA) sont reprises en contrepartie de leur valeur comptable brute.

(n) Au 31 décembre 2017, les dépréciations existantes sous IAS 39 se rapportent uniquement aux créances du portefeuille en défaut pour 28 104 millions de F CFA auxquelles s'ajoute le provisionnement à 100% des intérêts acquis sur ces créances (soit 17 575 millions de F CFA). Au 1^{er} janvier 2018, les corrections de valeur supplémentaires induites par IFRS 9 se rapportant aux buckets 1 et 2 pour 21 287 millions de F CFA viennent s'ajouter à ce stock de dépréciations.

(o) La transition vers IFRS 9 a entraîné la correction de valeur sur les titres de placement au 1^{er} janvier 2018 pour 242 millions de F CFA.



Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépréciations sous IAS 39 selon qu'il s'agit de dépréciation collective ou de dépréciation individuelle.

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	-	54 891

La répartition des dépréciations par bucket sous IFRS 9 est résumée dans le tableau ci-dessous :

Actifs financiers : Répartition des dépréciations par buckets sous IFRS 9	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
<i>Créances interbancaires</i>	-	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>	-	-	-
<i>Titres de dettes</i>	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	6 668	14 861	45 679
<i>Créances interbancaires</i>	-	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>	6 426	14 861	45 679
<i>Titres de dettes</i>	242		
Total	6 668	14 861	45 679

NOTE 5. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

L'analyse du poste trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 2.7 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se présente comme ci-dessous :

Trésorerie et équivalents de trésorerie		31/12/2018	31/12/2017
Caisse		149	95
BOAD Siège compte courant BOAD		431	132
Comptes de dépôts des Missions Résidentes à la BCEAO	5.1	126 038	44 702
Compte spécial Eximbank Japon	5.2	15	15
Compte Spécial Royaume de Belgique	5.3	4 212	4 212
Compte de Contribution FDE P/C BOAD		22 473	51 231
Compte de Contribution FDE P/C FDE	5.4	1 985	1 985
Compte de Règlements BOAD Lomé		5 581	62 429
Comptes de fonctionnement des Missions Résidentes		406	487
Comptes Banque et Correspondants		6 428	3 615
Dépôts bancaires à court terme	5.5	103 006	133 006
Dépôts/appels de marge	5.6	63	997
TOTAL		270 786	302 904



5.1 Les comptes de dépôts des Missions Résidentes se détaillent comme suit :

Missions résidentes	31/12/2018	31/12/2017
Dépôt BCEAO Abidjan	5 535	966
Dépôt BCEAO Bamako	12 288	59
Dépôt BCEAO Bissau	654	868
Dépôt BCEAO Cotonou	1 825	88
Dépôt BCEAO Dakar	14 996	2 087
Dépôt BCEAO Lomé	79 376	38 171
Dépôt BCEAO Niamey	3 163	2 387
Dépôt BCEAO Ouagadougou	8 201	76
Total	126 038	44 702

5.2 Le compte spécial EXIMBANK Japon est un compte courant destiné à enregistrer les mouvements relatifs à la ligne de crédit EXIMBANK Japon.

5.3 Le compte spécial Royaume de Belgique enregistre la quote-part du capital sujet à appel souscrite par le Royaume de Belgique et payée par anticipation.

5.4 Ce compte enregistre les ressources du Fonds de Développement Energie (FDE) relatives au financement des projets du secteur de l'énergie dans l'UEMOA. La Banque est le gestionnaire de ce Fonds.

5.5 Les dépôts bancaires à court terme comprennent :

Dépôts bancaires à court terme	31/12/2018	31/12/2017
BOA-CI, compte spécial pour liquidités	996	996
BOA-BN, compte spécial pour liquidités	1 010	1 010
DAT groupe BOA	15 000	10 000
DAT groupe ORA Bank	10 000	10 000
DAT goupe BSIC	3 000	8 000
DAT Banque Atlantique Togo	5 000	5 000
DAT Groupe Coris Bank International	31 000	39 000
DAT groupe Diamond Bank	13 000	24 000
DAT BHBF	5 000	5 000
DAT UTB	10 000	10 000
DAT BDM	0	5 000
DAT BRM	0	15 000
DAT UBA	1 000	0
DAT BAIC	5 000	0
NSIA BANK	3 000	0
Total	103 006	133 006

NOTE 6. PRÊTS ET CREANCES AU COÛT AMORTI

Le poste prêts et créances au coût amorti se décompose comme suit :



Prêts et créances au coût amorti		31/12/2018	31/12/2017
Créances interbancaires	6.1	70 144	122 674
Créances sur la clientèle	6.2	1 801 520	1 755 018
Prêts au personnel		10 751	6 164
Portefeuille titres	6.3	261 476	263 282
Créances sur actionnaires	6.4	6 882	6 882
TOTAL		2 150 773	2 154 020

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires et les intérêts qui y sont rattachés. Au 31 décembre 2018, toutes ces créances sont à échéance dans moins d'un an.

Les créances sur la clientèle correspondent aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand.

6.1 Créances interbancaires

Les créances interbancaires se détaillent comme suit par contrepartie au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 :

Contreparties	31/12/2018	31/12/2017
BCEAO- intérêts sur comptes ordinaires	46	49
ORAGROUP	20 000	20 000
BRM	15 000	15 000
BGFI	5 000	10 000
BSIC	8 500	28 000
BAIC	3 000	
BHS	5 000	
BDM	10 000	5 000
BDU		14 000
UTB		5 000
BOA West Africa		12 000
SONIBANK		10 000
Intérêts à recevoir	3 598	3 625
TOTAL	70 144	122 674

6.2 Créances à la clientèle

6.2.1 Répartition par type, par secteur d'activités et par pays

L'analyse détaillée des créances sur la clientèle par type de prêts, par secteur d'activité et par pays figure à la note 20.1 Risque de crédit.

6.2.2 Echancier des créances à la clientèle

L'échéancier des créances à la clientèle se présente comme suit au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 :



Libellés	31/12/2018	31/12/2017
A un an au plus	148 062	141 818
A plus d'un an et à moins de 2 ans	211 773	202 842
A plus de 2 ans et à moins de 3 ans	195 100	186 873
A plus de 3 ans et à moins de 5 ans	335 842	321 679
A plus de 5 ans	926 987	887 893
Impayés techniques (a)	1 286	2 321
Encours brut des prêts	1 819 050	1 743 425
Avances pour financement d'études	13 889	14 153
Produits différés sur commission	-8 801	8 410
Créances rattachées aux créances saines	39 886	39 671
Dépréciation des créances douteuses	-30 198	28 104
Créances rattachées aux créances douteuses	11 887	17 575
Dépréciation des créances rattachées aux créances douteuses	-11 887	17 575
Provisions sur buckets 1 et 2	-22 928	-
Ajustement de valeur créances clientèle	-9 377	5 717
Créances à la clientèle	1 801 520	1 755 018

(a) Les impayés techniques sont des sommes non encore recouvrées sur des appels d'échéance du principal des créances saines datant de moins de 30 jours à la date d'arrêtés des comptes.

6.2.3 Tableau de variation des créances en souffrance

L'encours brut des prêts comprend des créances en souffrance ayant évolué comme suit :

	Solde au		Mouvements de la période			Solde cumulé au	
	31/12/2017 (a)		Augmentations (b)	Reprises (c)	Solde 31/12/2018 (d) = (b) + (c)	31/12/2018 (e) = (a) + (d)	
1. Encours brut en souffrance (principal)	40 845		8 874	-9 160	-287	40 558	
2. Créances rattachées sur prêts en souffrance	17 575		2 119	-7 807	-5 688	11 887	
3. Dépréciation des prêts douteux	-45 679		-12 148	15 742	3 594	-42 085	
4. Créances douteuses nettes (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)	12 741		-1 156	-1 225	-2 381	10 361	

6.3 Portefeuille titres

6.3.1 Tableau de variation des titres de placement

Le tableau de variation des titres de placement au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

	Solde au		Solde rétraié au			Mouvements de la période			Solde cumulé au	
	31/12/2017 (a)		Impact IFRS 9 application (b)	01/01/2018 (c) = (a) + (b)	Mise en place/Augmentations (d)	Remboursements/Reprises (e)	Solde 31/12/2018 (f) = (d) + (e)	31/12/2018 (g) = (c) + (f)		
1. Encours brut des titres de placement	256 785			256 785	74 633	-76 112	-1 479	255 306		
2. Créances rattachées sur titres de placement	6 497			6 497	15 759	-15 642	117	6 614		
3. Dépréciation/titres de placement	0		-242	-242	-202	0	-202	-444		
4. Encours nets des titres de placement (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)	263 282		-242	263 041	90 190	-91 754	-1 564	261 476		

6.3.2 Détail du portefeuille titres

Le portefeuille titres se décompose comme suit :



Portefeuille titres	31/12/2018	31/12/2017
Obligations Etat du Sénégal	22 250	23 500
Obligations Etat de Côte d'Ivoire	45 000	40 000
Obligations Etat du Bénin	50 000	45 000
Obligations Burkina Faso	54 986	34 986
Obligations Etat du Mali	30 000	10 000
Obligations Etat du Niger	6 412	6 812
Obligations Etat du Togo	33 242	21 609
Obligations CRRH	12 617	6 350
Bons du Trésor du Burkina Faso	0	24 550
Bons du Trésor de Côte d'Ivoire	0	9 000
Bons du Trésor du Mali	0	6 666
Bons du trésor du Niger	0	6 313
Bons du trésor du Sénégal	0	6 000
Bons du trésor du Togo	0	15 000
Certificat de dépôt BRM	800	1 000
Sous-total	255 306	256 785
Intérêts à recevoir	6 614	6 497
Dépréciation/titres de placement	-444	0
TOTAL	261 476	263 282

6.3.3 Echancier du portefeuille de titres

L'échéancier contractuel du portefeuille titres se présente comme suit (en M FCFA) au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018 :

Echéancier	31/12/2018	31/12/2017
Échéance de 1 an au plus	42 565	70 113
A plus d'un an et moins de 2 ans	25 682	40 570
A plus de 2 ans et moins de 3 ans	30 613	21 787
A plus de 3 ans et moins de 5 ans	92 727	18 718
A plus de 5 ans	63 719	105 597
TOTAL	255 306	256 785

6.4 Créances sur actionnaires à libérer

La rubrique « créances sur actionnaires à libérer » se décompose comme suit :

créances sur les ationnaires	31/12/2018	31/12/2017
Dotations des états à recevoir	5 029	5 029
Droits d'entrée Guinée Bissau	1 853	1 853
TOTAL	6 882	6 882

NOTE 7. PARTICIPATIONS

7.1. Stratégie de prise de participations de la Banque

L'activité de prise de participations trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... la Banque, ... devra contribuer notamment au financement par participation au capital, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 30, qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le



renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union.

Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de participations dans l'actionnariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.).

La stratégie de prise de participations de la Banque se décline comme suit en termes de :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie, le moment venu. La cession des titres de participation pourra se faire en Bourse pour les actions cotées et aux conditions conventionnelles les meilleures pour les actions non cotées.
- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque prise de participation à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de participations, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de (i) s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et (ii) prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

7.2. Les limites d'intervention liées aux prises de participations

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres pour risques qui correspondent au capital libéré augmenté des réserves nettes et fonds assimilés et diminué des éléments de non valeurs.

Opérations	Limite par société et par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues	Volume global maximum des prises de participations
Les projets relevant des Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie	5% des FPR	15% du capital de la société dans la limite momentanée de 100% pour les entités dans lesquelles la BOAD joue un rôle de principal promoteur.	20% des FPR
Tous les projets autres que les Institutions Financières Nationales	2,5% des FPR		



Opérations	Limite par société et par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues	Volume global maximum des prises de participations
(IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie		Ce niveau doit être ramené à 51% avec une stratégie claire de sortie dans les délais raisonnables	

7.3. Variation des titres de participation

7.3.1 Tableau de variation des titres de participation

Les variations en valeur brute des participations se présentent comme suit :

Variation des titres de participation	2018	2017
Valeur brute des participations au 1er janvier	83 958	75 864
Acquisitions	8 934	8 677
Cessions	-8 223	-583
Valeur brute des participations au 31 décembre	84 668	83 958
Gains et pertes latents sur instruments en JVOCI non recyclables	40 689	3 181
Gains et pertes réalisés sur instruments en JVOCI non recyclables cédés	-7 090	
Gains et pertes comptabilisés en résultat sur instruments en JVR	1 202	962
Valeur nette des participations au 31 décembre 2018	126 559	88 101

7.3.2 Répartition des titres de participation par contrepartie

Les participations comptabilisées dans l'état de la situation financière sont détaillées par contrepartie dans les tableaux ci-dessous.

a) Instruments comptabilisés à la juste valeur par le résultat (JVR)

Evolution entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2017

N°	Pays	Participations	% Détention	01/01/2018			31/12/2017			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins values en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)	Encours brut (a)	Gains et pertes latents en OCI (b)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b)
1	BN	FOAI - Sicav ABDYOU DIOUF	18,6%	2 500	952		3 452	2 500	952	3 452
2	h-uemoa	FEFISOL	8,2%	1 312	10		1 322	1 312	10	1 322
3	SN	FCP/FC BOAD	100,0%	3 000	0		3 000	3 000		3 000
TOTAL				6 812	962	0	7 774	6 812	962	7 774

Evolution entre le 31 décembre 2018 et le 1^{er} janvier 2018

N°	Pays	Participations	% Détention	31/12/2018			01/01/2018				
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins values de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)	Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins values de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	FOAI - Sicav ABDYOU DIOUF	15,8%	2 500	952	107	3 558	2 500	952	3 452	
2	h-uemoa	FEFISOL	8,2%	1 312	10	14	1 336	1 312	10	1 322	
3	SN	FCP/FC BOAD	100,0%	3 000	0	120	3 120	3 000	0	3 000	
TOTAL				6 812	962	241	8 014	6 812	962	0	7 774



b) Instruments comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JV/OCI) non recyclables

Les participations comptabilisées à la juste valeur par les OCI non recyclables se présentent au 1^{er} janvier 2018 et au 31 décembre 2017 comme suit :

N°	Pays	Participations	% Détenition	01/01/2018				31/12/2017				
				Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)	Encours brut (a)	Dépréciation (b)	Reprise par OCI (c)	Gains et pertes latents en OCI recyclables (d)	Valeur au bilan (e) = (a) + (b) + (c) + (d)
1BN		SOAGA	19,3%	103		83	166	103	0	0	83	186
4TG		CAURIS CROISSANCE	49,6%	758		1 483	2 241	758	0	0	1 483	2 241
5SN		BNDE	9,1%	1 000		1 588	2 588	1 000	0	0	1 588	2 588
6h-uemoa		CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 513		-376	4 137	4 513	0	0	-376	4 137
7TG		GARI S. A.	11,6%	1 500		1 242	2 742	1 500	0	0	1 242	2 742
8MA		BDM Mali	16,0%	600		10 107	10 707	600	0	0	10 107	10 707
9BN		BOA Bénin	2,4%	98		1 824	1 923	98	0	0	1 824	1 923
10NG		SONIBANK Niger	9,5%	1 082		2 414	3 496	1 082	0	0	2 414	3 496
11CI		BHCI Côte d'Ivoire	2,2%	150		0	150	150	-79	79	0	150
12NG		BOA Niger	6,9%	165		1 858	2 023	165	0	0	1 858	2 023
13TG		BIA Togo	5,2%	392		154	546	392	0	0	154	546
14BN		African Investment Bank (AIB) (1)		250		-250	0	250	-250	0	0	0
15h-uemoa		Afreximbank	0,4%	2 500		2 218	4 718	2 500	0	0	2 218	4 718
16SN		Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	400		657	1 057	400	0	0	657	1 057
17BF		Banque de l'Habitat du BF	1,6%	200		225	425	200	0	0	225	425
18CI		BRIDGE BANK Côte d'Ivoire	3,5%	0		0	0	0	-193	193	0	0
19CI		BRVM	9,3%	56		591	647	56	0	0	591	647
20CI		DC/BR (BRVM)	9,1%	140		267	407	140	0	0	267	407
21TG		CICA RE	3,3%	999		270	1 269	999	-219	219	270	1 269
22MA		MANDE Hotel	16,7%	50		247	297	50	-12	12	247	297
23CI		SIALIM (1)		100		-100	0	100	-100	0	0	0
24CI		AIR AFRIQUE (1)		2 500		-2 500	0	2 500	-2 500	0	0	0
25CI		CIPREL	2,0%	584		1 287	1 871	584	0	0	1 287	1 871
26BN		COTEB (1)		272		-272	0	272	-272	0	0	0
27TG		ASKY (EX SPCAR)	17,2%	5 990		-5 954	36	5 990	-2 128	2 128	-5 954	36
28SN		SCIE	18,9%	130		-130	0	130	-130	0	0	0
29CI		RASCOM	7,1%	1 600		-1 600	0	1 600	-1 600	0	0	0
30h-uemoa		PROPARCO	0,7%	3 420		737	4 157	3 420	0	0	737	4 157
31TG		BOAD-Titrisation	100,0%	500		-69	431	500	0	0	-69	431
32TG		CRRH-UEMOA	18,4%	1 543		1 302	2 845	1 543	0	0	1 302	2 845
33h-uemoa		Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	2,5%	2 438		190	2 629	2 438	0	0	190	2 629
34TG		ORAGROUP	2,8%	2 000		866	2 866	2 000	0	0	866	2 866
35BF		Burkina Bail	15,0%	689		144	833	689	0	0	144	833
36SN		CNCAS	10,1%	1 573		2 297	3 870	1 573	0	0	2 297	3 870
37BF		CORIS BANK	4,3%	1 997		2 737	4 733	1 997	0	0	2 737	4 733
38CI		Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	38,2%	16 995		-6 123	10 872	16 995	0	0	-6 123	10 872
39CI		Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100		-433	667	1 100	0	0	-433	667
40BF		Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100		-187	913	1 100	0	0	-187	913
41Kenya		FAER	7,6%	3 960		-2 334	1 627	3 960	0	0	-2 334	1 627
42BF		AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 877		-866	1 011	1 877	0	0	-866	1 011
43CI		Air Côte d'Ivoire	7,9%	6 330		-5 768	562	6 330	0	0	-5 768	562
44CI		RASCOM STAR QAF		4 360		-4 360	0	4 360	-4 360	0	0	0
45h-uemoa		Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	24,0%	632		-277	355	632	0	0	-277	355
46Bn		Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImAU	10,0%	500		-10	490	500	0	0	-10	490
47SN		Banque Outarde										
48h-uemoa		Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (PAE2)										
49NG		Banque de l'Habitat du Niger										
50		Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA										
TOTAL				77 146	0	3 181	80 327	77 146	-11 843	2 631	12 393	80 327



Les participations comptabilisées à la juste valeur par les OCI se présentent au 31 décembre 2018 et 1^{er} janvier 2018 et comme suit :

N°	Pays	Participations	% Détention	31/12/2018				01/01/2018					
				Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (c)	Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)		
1	BN	SOAGA	19,3%	103		13	96	199	103		83	186	
4	TG	CAURIS CROISSANCE	49,6%	175		-792	691	866	759		1 483	2 241	
5	SN	BNDE	9,1%	1 000		145	1 733	2 733	1 000		1 588	2 588	
6	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 584		-3 566	-3 941	643	4 513		-376	4 137	
7	TG	GARI S. A.	11,6%	1 500		42	1 283	2 783	1 500		1 242	2 742	
8	MA	BDM Mali	16,0%	600		854	10 961	11 561	600		10 107	10 707	
9	BN	BOA Bénin	2,4%	99		74	1 899	1 997	98		1 824	1 923	
10	NG	SONIBANK Niger	9,5%	1 082		103	2 517	3 599	1 082		2 414	3 496	
11	CI	BHCI Côte d'Ivoire	2,2%	150		20	20	169	150		0	150	
12	NG	BOA Niger	5,7%	137		909	2 768	2 905	165		1 858	2 023	
13	TG	BIA Togo	5,2%	392		67	221	613	392		154	546	
14	BN	African Investment Bank (AIB) (1)		0		250	0	0	250		-250	0	
15	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500		-1 676	542	3 042	2 500		2 218	4 718	
16	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	400		28	685	1 085	400		657	1 057	
17	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200		-136	89	289	200		225	425	
18	CI	BRIDGE BANK Côte d'Ivoire	3,5%	0		0	0	0	0		0	0	
19	CI	BRVM	9,3%	56		-7	584	640	56		591	647	
20	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140		35	302	442	140		267	407	
21	TG	CICA RE	3,3%	999		91	361	1 360	999		270	1 269	
22	MA	MANDE Hotel	16,7%	50		4	251	301	50		247	297	
23	CI	SIALIM (1)		0		100	0	0	100		-100	0	
24	CI	AIR AFRIQUE (1)		0		2 500	0	0	2 500		-2 500	0	
25	CI	CIPREL	2,0%	584		255	1 542	2 126	584		1 287	1 871	
26	BN	COTEB (1)		0		272	0	0	272		-272	0	
27	TG	ASKY (EX SPCAR)	17,2%	5 990		5 954	0	5 990	5 990		-5 954	36	
28	SN	SCIE	0,0%	0		130	0	0	130		-130	0	
29	CI	RASCOM	7,1%	1 600		0	-1 600	0	1 600		-1 600	0	
30	h-uemoa	PROPARGO	0,8%	3 420		394	1 131	4 551	3 420		737	4 157	
31	TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500		-109	-178	322	500		-69	431	
32	TG	CRRH-UEMOA	18,4%	1 543		-713	589	2 132	1 543		1 302	2 845	
33	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	2,6%	2 438		182	373	2 811	2 438		190	2 629	
34	TG	ORAGROUP	2,7%	2 000		67	933	2 933	2 000		866	2 866	
35	BF	Burkina Bail	15,0%	689		174	318	1 007	689		144	833	
36	SN	CNCAS	10,1%	1 573		83	2 380	3 953	1 573		2 297	3 870	
37	BF	CORIS BANK	4,3%	1 997		7 231	9 968	11 964	1 997		2 737	4 733	
38	CI	Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	38,2%	16 995		20 049	13 926	30 921	16 995		-6 123	10 872	
39	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100		368	-65	1 035	1 100		-433	667	
40	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,6%	1 100		0	-187	913	1 100		-187	913	
41	Kenya	FAER	5,0%	5 000		615	-1 719	3 281	3 960		-2 334	1 627	
42	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 975		444	-422	1 553	1 877		-866	1 011	
43	CI	Air Côte d'Ivoire	6,9%	8 990		-1 079	-6 847	2 143	6 330		-5 768	562	
44	CI	RASCOM STAR QAF		0		4 360	0	0	4 360		-4 360	0	
		Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)		632		181	-96	536	632		-277	355	
45	h-uemoa		11,1%										
46	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImAU	10,0%	500		0	-10	490	500		-10	490	
47	SN	Banque Outarde	14,3%	2 000		-408	-408	1 592	0		0	0	
48	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)		253		0	0	253	0		0	0	
49	NG	Banque de l'Habitat du Niger	8,3%	825		0	0	825	0		0	0	
		Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA		576		0	0	576	0		0	0	
50		ECP Africa Fund IV	49,5%	1 411		0	0	1 411					
				0		0	0	0			0	0	
		TOTAL		77 856		37 508	40 689	118 544	77 146		0	3 181	80 327

NOTE 8. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers comprennent les éléments suivants :

Comptes de régularisation et actifs divers		31/12/2018	31/12/2017
Actifs dérivés	8.1	1 065	966
Comptes de régularisation actif	8.2	2 121	9 824
Autres actifs	8.3	9 317	9 592
TOTAL		12 503	20 382

8.1 Actifs dérivés

La rubrique "Actifs dérivés - instruments de couverture du risque de change" présente un solde de 1 065 M FCFA au 31 décembre 2018 contre 966 M FCFA au 31 décembre 2017. Ces montants correspondent à la quote-part des dérivés mis en place par la Banque afin



de se couvrir contre les fluctuations de change sur les flux d'intérêts à payer sur les emprunts libellés en devises.

8.2 Comptes de régularisation actif

Comptes de régularisation actif	31/12/2018	31/12/2017
Dépenses à régulariser	873	9 294
Charges constatées d'avance	377	395
Produits à recevoir	37	30
Autres comptes de régularisation actif	834	105
TOTAL	2 121	9 824

8.3 Autres actifs

Autres actifs	31/12/2018	31/12/2017
Débiteurs divers	1 982	2 116
Créances sociales	1 404	1 018
Préfinancements d'activités	1 613	1 992
Cautions versées	66	79
Avances sur frais de mission	16	22
Avances et acomptes versés	206	226
Autres dotations et subventions à recevoir	4 030	4 139
TOTAL	9 317	9 592

NOTE 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

9.1 Immobilisations corporelles

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 31/12/2018 et au 31/12/2017 se présente comme suit :

Immobilisations corporelles	31/12/2018	31/12/2017
Coût d'acquisition	27 067	26 709
Dotations et reprises d'amortissements	-19 831	-19 117
Valeur nette comptable	7 236	7 592



Le détail par catégorie d'immobilisations corporelles est présenté dans le tableau ci-après :

	Terrains	Bâtiments	Propriétés en construction	Installations et Equipements	Equipements détenus en location-financement	Total
Coût d'acquisition						
Solde au 1er janvier 2017	981	14 319	344	10 576	0	26 219
Acquisitions	0	0	327	377	0	704
Transferts	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	-215	0	-215
Acquisitions de réévaluation	0	0	0	0	0	0
Autres réévaluations	0	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2018	981	14 319	671	10 738	0	26 708
Acquisitions	0	667	-172	919	0	1 413
Transferts	0	0	0	0	0	0
Cessions	-790	0	0	-264	0	-1 054
Solde au 31 décembre 2018	190	14 986	499	11 393	0	27 068
Amortissements et cessions cumulés						
Solde au 1er janvier 2017	0	8 794	0	9 546	0	18 340
Charges d'amortissement	0	329	0	656	0	985
Cessions	0	0	0	-209	0	-209
Dépréciation,s comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
Reprises de dépréciations	0	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2018	0	9 123	0	9 993	0	19 117
Charges d'amortissement	0	333	0	639	0	972
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-257	0	-257
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2018	0	9 456	0	10 375	0	19 831
Valeur Nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2018						7 236

9.2 Immobilisations incorporelles

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles	31/12/2018	31/12/2017
Valeur brute	1 538	1 459
Dotations et reprises d'amortissements	-1 205	-943
Valeur nette comptable	333	516

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Acquisition de logiciels	Dotations et reprises d'amortissements		
Solde au 01 janvier 2018	1 459	Solde au 01 janvier 2018	943
Acquisitions	79	Acquisitions	262
Cessions	0	Cessions	0
Classés comme étant détenus en vue de la vente	0	Classés comme étant détenus en vue de la vente	0
Solde au 31 décembre 2018	1 538	Solde au 31 décembre 2018	1 205
Valeur Nette au bilan au 31 décembre 2018			333

NOTE 10. PASSIFS AU COÛT AMORTI

Les passifs au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque et des dettes qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus).

10.1 Détail du poste « Passifs au coût amorti »

Le détail de ce poste se présente comme suit (en M FCFA) au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 :



Passifs au coût amorti	31/12/2018	31/12/2017
I- Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	948 158	955 539
Bons BOAD	190 360	247 030
Échéances à moins d'un an/dettes rep. par des titres	89 885	54 865
Sous-total I	1 228 403	1 257 433
II- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs		
Emprunts pour financement de projets à long terme	409 746	368 519
Emprunts pour financement d'études long terme	482	383
Échéances à moins d'un an/emprunts	66 540	91 159
Sous-total II	476 768	460 061
Total I+II	1 705 171	1 717 494
III- Dettes rattachées aux emprunts & dettes rep.		
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	25 965	27 641
Charges différées sur Bons et Obligations	-495	-798
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	3 242	3 386
Charges différées sur autres emprunts	-208	-300
Sous-total III	28 504	29 929
IV- Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)	6 625	4 553
Total I+II+III+IV	1 740 300	1 751 976

10.2 Tableau de variation des emprunts

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Tableau de variation des dettes interbancaires

Emprunts	Encours au 01 janvier 2018	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2018
Dettes interbancaires	4 553	2 072		0		6 625
TOTAL DETTES INTERBANCAIRES	4 553	2 072	0	0	0	6 625

Tableau de variation des bons et obligations

Emprunts	Encours au 01 janvier 2018	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2018
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	971 708	0	-33 225	40 810	2 090	981 383
BONS	285 725	0	-38 695		-10	247 020
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS	1 257 433	0	-71 920	40 810	2 080	1 228 403

Tableau de variation des emprunts par contrepartie

Emprunts	Encours au 01 janvier 2018	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2018
IDA	60 831	11 709	-2 099	1 357	-9	71 790
KfW	49 981	52 477	-3 573	0		98 885
AFD	111 803	39 357	-12 329	0		138 832
BEI	21 516	0	-4 661	0		16 854
PROPARCO	3 040	0	-2 220	0		820
BAD	84 290	0	-6 888	0		77 403
ICD	52 477	0	-39 030	0		13 447
BDC	62 972	0	-17 055	0		45 917
BDA	4 472	0	-2 982	0		1 491
BADEA	5 470	0	-422	240	14	5 302
BNP Fortis	2 700	0	0	0		2 700
ITFC	509	3 329	-509	0		3 329
TOTAL CONTREPARTIES	460 061	106 872	-91 767	1 597	5	476 768
TOTAL EMPRUNTS	1 722 047	108 944	-163 688	42 407	2 085	1 711 796

10.3 Echancier du passif au coût amorti

Echéances	31/12/2018	31/12/2017
A un an au plus	162 231	162 626
A plus d'un an et moins de deux ans	171 785	142 498
A plus de deux ans et moins de trois ans	568 440	152 428
A plus de trois ans et moins de quatre ans	87 951	530 134
A plus de quatre ans et moins de cinq ans	59 567	77 651
A plus de cinq ans	661 822	656 710
Sous total encours emprunts	1 711 796	1 722 047
Intérêts courus non échus	28 504	29 929
TOTAL EMPRUNTS	1 740 300	1 751 976

10.4 Ratio d'endettement de la Banque

En application de l'article 37 des statuts, le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque est limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 31 décembre 2018, l'encours des emprunts représente 241% des fonds propres pour une limite réglementaire de 300 %.

NOTE 11. FONDS AFFECTÉS

Ils se décomposent comme suit :

Fonds extérieurs affectés	31/12/2018	31/12/2017
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	185	180
Fonds Néerlandais	34	34
Fonds de contrepartie IDA	327	224
Fonds AFD d'Etudes	310	310
Fonds de contrepartie AFD	70	148
Fonds de Partenariat Environnemental	4	4
Fonds de contrepartie KFW	6 141	6 250
Fonds chinois de coopération	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	30	30
Fonds de Développement Energie	1 985	1 985
Fonds "Assurance Récolte"	2 836	2 992
Centre Régional de Collaboration (CRC)	246	174
Facilité Régionale d'Accès à l'Energie durable	10 000	10 000
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	80 776	53 098
Fonds CMS pour la bonification	1 000	1 000
Fonds FEM	1 514	8
Fonds d'Adaptation	2 197	702
Fonds D'aide Aux Initiatives Régionales (Fair)	1 257	179
Fonds du Royaume de Belgique pour libération de capital	4 200	4 200
Fonds BMUB		83
TOTAL	113 251	81 740

NOTE 12. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Au 31 décembre 2018, les comptes de régularisation et de passifs divers se présentent comme suit :



12. Comptes de régularisation et passifs divers		31/12/2018	31/12/2017
Passifs dérivés	12.1	23 786	76 439
Comptes de régularisation passif	12.2	5 730	14 372
Autres passifs	12.3	2 401	2 230
TOTAL		31 917	93 041

12.1 Passifs dérivés

Les passifs dérivés ont connu une baisse de 52 653 MFCFA entre le 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018. Cette baisse s'explique par la hausse des cours du dollar et du DTS observée sur cette période. Elle vient compenser l'augmentation du risque de change enregistrée dans les emprunts au coût amorti à la clôture de l'exercice 2018.

12.2 Comptes de régularisation passif

Le détail des comptes de régularisation se présente comme suit :

12.2 Comptes de régularisation passif	31/12/2018	31/12/2017
Recettes à régulariser	3 445	11 145
Charges à payer	2 277	1 905
Produits constatés d'avance	8	1 322
Autres comptes de régularisation passif	0	0
TOTAL	5 730	14 372

12.3 Autres passifs

Le détail des autres passifs se présente comme suit :

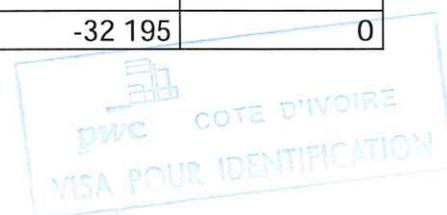
12.3 Autres passifs	31/12/2018	31/12/2017
Créditeurs divers	759	415
Dettes sociales	408	587
Dettes fournisseurs	1 234	1 228
TOTAL	2 401	2 230

NOTE 13. PROVISIONS

Ce poste concerne le montant des passifs au titre des régimes à prestations définies pour l'indemnité de départ à la retraite.

Le tableau ci-après rapproche les soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre des prestations définies.

13. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2018	2017
	kFCFA	kFCFA
Valeur actuelle de l'obligation		
Solde d'ouverture	6 625 885	7 025 821
Coût des services rendus au cours de la période	437 939	464 620
Coût financier	425 515	446 649
Ecarts actuariels dus au :		
a) changements d'hypothèses démographiques	-32 195	0



13. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2018	2017
b) changements d'hypothèses financières	720 302	0
c) ajustements d'expérience	231 982	-73 361
d) total	920 089	-73 361
Prestations servies	-1 034 882	-1 237 844
Coût des services passés	0	0
Règlements	0	0
Solde de clôture	7 374 546	6 625 885
<i>régimes entièrement non financés</i>	7 374 546	6 625 885
<i>régimes entièrement ou partiellement financés</i>	0	0
Juste valeur des actifs du régime	n.a.	n.a.
Solde d'ouverture	0	0
Rendement attendu	0	0
Ecart actuariels	0	0
Cotisations effectuées par l'employeur	0	0
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Prestations servies	0	0
Règlements	0	0
Solde de clôture	0	0
Actifs / passifs nets comptabilisés au bilan		
Valeur actuelle de l'obligation	7 374 546	6 625 885
Juste valeur des actifs du régime	0	0
Excédent / déficit	7 374 546	6 625 885
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite 58 (b)	0	0
(Actifs)/passifs net comptabilisés au bilan	7 374 546	6 625 885
Charge totale		
Coût des services rendus au cours de la période	437 939	464 620
Coût des services passés	0	0
Effet de tout règlement	0	0
Coûts des services rendus en résultat net	437 939	464 620
Coût financier	425 515	446 649
Produit d'intérêts	0	0
Intérêts nets en résultat net	425 515	446 649
Ecart actuariels	920 089	-73 361
Rendement supplémentaire sur les actifs du régime	0	0
Effet de la limite du paragraphe 58(b)	0	0
Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global	920 089	-73 361
Charge totale	1 783 543	837 908
Montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés dans l'état des produits et des charges comptabilisés	2 879 532	1 959 443

13. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2018	2017
Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes:		
Principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation	6,18%	6,50%
Taux attendus d'augmentation des salaires	6,00%	5,00%
Taux de mortalité	TH / TF 2002 multiplié par 200%	
La durée de l'obligation égale :	9	7
Analyse de sensibilité		
A la date de clôture, des modifications possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes auraient affecté l'obligation au titre des prestations définies des montants suivants (autres hypothèses constantes) :		
	Changement de l'obligation	
Taux d'actualisation	9,00%	7,30%
Taux attendus d'augmentation des salaires	8,90%	7,40%
Taux de mortalité	-0,20%	-0,70%
Réconciliation du passif net comptabilisé		
Solde d'ouverture	6 625 885	7 025 821
Charge totale en résultat net	863 454	911 269
Prestations servies	-1 034 882	-1 237 844
Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global	920 089	-73 361
Solde de clôture	7 374 546	6 625 885

La charge prévisionnelle totale des cotisations au régime à prestations définies au titre de 2019 s'élève à 986 MFCFA. Aussi, la Banque envisage de servir des prestations à hauteur de 726 MFCFA en 2019.

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES

14.1 Détail des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres respectivement au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018 se présente comme suit :



Capitaux propres	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit	1 103 650	1 103 650
Capital sujet à appel	-826 230	-826 230
Capital à libérer	-67 975	-79 781
Coût lié à la libération différée du capital	-2 865	-4 046
Capital (A)	206 580	193 594
Primes d'émission (B)	2 622	2 622
Réserves affectées aux activités de développement	76 050	76 050
Autres réserves	26	26
Résultats non distribués	369 229	374 941
Réserves et résultats non distribuables (C)	445 304	451 016
Résultat de l'exercice (D)	18 173	13 295
Réserves de juste valeur sur les titres classés en AFS (IAS 39)	0	15 987
Réserves de juste valeur sur les instruments de capitaux propres classés en JVOCI non recyclables (IFRS 9)	40 689	
Réserves de couverture des flux de trésorerie	-39 429	-38 711
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite	1 245	2 165
Autres éléments du résultat global (E)	2 505	-20 559
TOTAL (A+B+C+D+E)	675 184	639 968

14.2 Structure du capital de la BOAD

Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 31 décembre 2018 en valeur nominale et sa répartition en actions. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOUSCRIT	%	nb d'action	CAPITAL APPELE	CAPITAL LIBERE	CAPITAL A LIBERER	CAPITAL SUJET A APPEL
	(1)=(2)+(5)			(2)=(3)+(4)	(3)	(4)	(5)
CATEGORIE A							
BENIN	64 650	5,86%	1 293	16 163	12 043	4 120	48 487
BURKINA	64 650	5,86%	1 293	16 163	12 043	4 120	48 487
COTE D'IVOIRE	64 650	5,86%	1 293	16 163	12 043	4 120	48 487
GUINEE BISSAU	64 650	5,86%	1 293	16 163	10 143	6 020	48 487
MALI	64 650	5,86%	1 293	16 163	12 043	4 120	48 487
NIGER	64 650	5,86%	1 293	16 163	12 043	4 120	48 487
SENEGAL	64 650	5,86%	1 293	16 163	12 043	4 120	48 487
TOGO	64 650	5,86%	1 293	16 163	12 043	4 120	48 487
BCEAO	517 200	46,86%	10 344	129 304	96 344	32 960	387 896
	1 034 400	93,73%	20 688	258 608	190 788	67 820	775 792
CATEGORIE B							
France	38 400	3,48%	768	9 600	7 680	1 920	28 800
Allemagne	2 000	0,18%	40	2 000	2 000	0	0
Belgique (1)	5 600	0,51%	112	1 400	1 400	0	4 200
BEI	4 000	0,36%	80	1 000	1 000	0	3 000
BAD	6 000	0,54%	120	1 500	1 043	457	4 500
EXIM BANK INDE	750	0,07%	15	188	150	38	563
CHINE POPULAIRE	12 000	1,09%	240	3 000	2 400	600	9 000
MAROC	500	0,05%	10	125	119	6	375
	69 250	6,27%	1 385	18 813	15 792	3 020	50 438
	1 103 650	100,00%	22 073	277 421	206 580	70 840	826 230
CAPITAL NON SOUSCRIT	51 350		1 027				
CAPITAL AUTORISE	1 155 000		23 100				

(1) versement par anticipation d'un montant de 4 200MFCFA dans un compte sequestre



14.3 Fonds propres effectifs

Les fonds propres effectifs de la Banque se décomposent comme suit au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 :

Eléments	31/12/2018	31/12/2017
A- Fonds propres de base (=1+2)	646 144	627 822
1- Capital et fonds assimilés	206 580	193 594
2- Réserves et fonds assimilés	439 564	434 228
B- Fonds propres complémentaires	61 587	27 988
Fonds propres effectifs (=A+B)	707 731	655 810

NOTE 15. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS

Les détails de cette rubrique se présentent comme suit :

Marge sur intérêts et commissions	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	121 411	107 113
Intérêts et charges assimilées	-84 911	-78 217
<i>Sous-total intérêts (A)</i>	<i>36 500</i>	<i>28 896</i>
Commissions (produits)	3 758	3 240
Commissions (charges)	-1 127	-1 395
<i>Sous-total commissions (B)</i>	<i>2 631</i>	<i>1 845</i>
TOTAL (A) + (B)	39 131	30 741

15.1. Intérêts et assimilés

Intérêts et produits assimilés

Intérêts et produits assimilés	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés / Créances interbancaires	12 341	8 752
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	92 328	83 997
Produits d'intérêts sur prêts au personnel	249	181
Produits d'intérêts sur portefeuille titres	14 963	12 143
Commission d'engagement sur prêts	1 530	2 040
TOTAL	121 411	107 113

Intérêts et charges assimilées

Intérêts et charges assimilées	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	-64 225	-55 222
Charges d'intérêts sur autres dettes	-15 923	-16 252
Charges financières-effet d'actualisation	-4 054	-5 717
Produits / placements rétrocédés	0	-378
Commission/engagement reçu	-709	-649
TOTAL	-84 911	-78 218

15.2. Commissions

Commissions (produits)



Commissions (produits)	31/12/2018	31/12/2017
Commissions acquises sur frais de dossier	1 458	1 064
Commissions GARI/ Garanties	437	128
Autres commissions Flat	285	70
Commission de garantie /émissions obligataires	114	211
Commissions d'arrangement et de services financiers	1 219	1 767
Commissions FEM et FA	533	
Quote-part de commissions reversées aux partenaires	-288	
TOTAL	3 758	3 240

Commissions (charges)

Commissions (charges)	31/12/2018	31/12/2017
Autres charges/ dettes représentées par des titres	-423	-597
Autres commissions sur emprunts	-679	-798
Charges et pertes sur titres de placements	-25	
TOTAL	-1 127	-1 395

NOTE 16. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Les gains et pertes de change résultent de la mobilisation par la Banque de ressources en devises hors euros auprès de partenaires financiers et sur le marché financier international pour le financement des projets. Ils ont fait l'objet de couvertures par des opérations d'achat à terme et de swap. Les procédures de gestion du risque de change de la Banque sont décrites au niveau de la note 20.2.1. Risque de change.

Au 31 décembre 2018, l'impact au compte de résultat de l'évaluation des dettes en devises hors euros de la Banque auprès de différents partenaires financiers se présente comme suit :

Gain/perte net sur opérations en devises	31/12/2018	31/12/2017
Gain de change consommé	50	38
Gain de change potentiel	0	75 245
<i>Sous-total gain de change (A)</i>	50	75 283
Perte de change consommée	-72	-65
Perte de change potentielle	-42 407	0
<i>Sous-total perte de change (B)</i>	-42 479	-65
Gain/Perte de change de nette C =(A)+(B)	-42 429	75 218
<i>Gain/Perte sur instrument de couverture (D)</i>	53 470	-70 786
TOTAL E = (C)+(D)	11 041	4 432

NOTE 17. DIVIDENDES REÇUS



Le détail des dividendes perçus sur les participations de la Banque se présente comme suit :

Dividendes reçus	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes BRVM	112	203
Dividendes DC BR	84	
Dividendes BOA Bénin	208	243
Dividendes CIPREL	422	
Dividendes BOA NG	390	338
Dividendes BDM-SA	791	862
Dividendes BNDE	90	
Dividendes AFREXIM Bank		60
Dividendes SONIBANK	239	211
Dividendes PROPARCO	133	64
Dividendes Cauris Croissance I	419	0
Dividendes Cauris Croissance II	132	1 215
Dividendes SICAV Abdou Diouf	109	115
Dividendes BRM		100
Dividendes CICA-RE	42	38
Dividendes Coris Bank International	410	273
Dividendes ORAGROUP	101	95
Dividendes Fidelis Finance	21	30
TOTAL	3 703	3 847

NOTE 18. COÛT DU RISQUE

L'évolution du coût du risque au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018 figure dans le tableau ci-dessous :

Coût du risque	31/12/2018	31/12/2017
Reprise de dépréciations sur Créances sur la clientèle	16 525	5 409
Dépréciations sur Créances sur la clientèle	-14 774	-8 118
Perte sur créances couvertes par des dépréciations	-11 529	-790
TOTAL	-9 778	-3 499

L'augmentation du coût du risque s'explique essentiellement par l'application d'IFRS 9 qui exige la constatation d'une dépréciation sur l'ensemble des prêts du portefeuille (sain et en souffrance) y compris les engagements hors bilan.

La répartition du coût du risque par bucket se présente comme suit :

Répartition du coût du risque par bucket	31/12/2018	31/12/2017
Bucket 1	- 748	
Bucket 2	- 1 095	
Bucket 3	- 7 935	-3 499
TOTAL	- 9 778	-3 499

NOTE 19. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION

Les autres résultats d'exploitation s'élèvent à 26 357 MF CFA au 31 décembre 2018 contre 20 627 MF CFA au 31 décembre 2017. Ils se décomposent comme suit :

19.1 Dotations des états

Le montant de la dotation des Etats reste inchangé au 31 décembre 2018 et s'élève au 3 200 MFCFA.



19.2 Charges liées aux activités de développement

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD notamment la bonification de projets non marchands et les études préalables au financement d'activités de développement.

Charges liées aux activités de développement	31/12/2018	31/12/2017
Bonification d'intérêts	3 924	1 890
Autres charges d'activités de développement	378	
Consommation finale sur études non concluantes	872	
TOTAL	5 174	1 890

19.3 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation de la Banque se détaillent comme suit :

Charges d'exploitation générale	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel (a)	15 730	13 969
Amortissements	1 234	1 219
Autres charges d'exploitation	7 689	6 833
TOTAL	24 653	22 021

(a) Le détail des charges de personnel se présente comme suit au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 :

Détail des charges de personnel	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	11 152	9 949
Cotisations de sécurité sociale	632	594
Autres avantages de personnel à court terme (œuvres sociales, cantine, etc.)	756	920
Contribution à la viabilisation Cité BOAD	2 692	1 986
Fonds d'assurance maladie	60	55
Charges au titre des régimes à prestations définies	438	465
TOTAL	15 730	13 969

NOTE 20. GESTION DES RISQUES

La BOAD a adopté et met en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principales catégories de risques (risque de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque opérationnel) font l'objet de suivi dans le cadre de comités spécifiques (Comité des Engagements, Comité ALM etc.).

20.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte financière encourue par la Banque lorsque des clients ou des contreparties d'un instrument financier ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Le risque de crédit est la principale source de risque pour la Banque et découle essentiellement de ses opérations de prêts et de placement de sa trésorerie.

La gestion du risque de crédit s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.



L'organisation globale de la gestion du risque de crédit se caractérise par :

- un processus d'octroi encadré, reposant sur la séparation entre les lignes métiers commerciales et les lignes métiers engagements (avis de seconde opinion), permettant un double regard objectif ;
- des limites d'engagement fixées en proportion des fonds propres pour Risques et validées par les organes délibérants ;
- un système de notation interne s'appuyant sur (i) un ensemble de caractéristiques propres au client et (ii) des données historiques de son comportement ;
- une politique de dépréciation (provisionnement) basée sur les normes IAS/IFRS.

20.1.1 Analyse de la qualité de crédit du portefeuille

La Banque a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques, sous forme d'un dispositif comportant notamment des limites globales formalisées pour ses engagements par secteur et des limites opérationnelles (contreparties/ contreparties liées).

L'exposition maximale de la Banque au risque de crédit avant prise en compte des garanties reçues se présente comme suit pour 2018 et 2017 :

Exposition maximale de la Banque en termes de risque de crédit	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Créances interbancaires	70 144	3%	122 674	6%
Créances sur la clientèle	1 801 520	84%	1 755 018	81%
Prêts au personnel	10 751	0%	6 164	0%
Portefeuille titres	261 476		263 282	
<i>Titres détenus jusqu'à l'échéance (IAS 39)</i>		0%	263 282	12%
<i>Titres de dettes (IFRS 9)</i>	261 476	12%		0%
Créances sur actionnaires à libérer	6 882	0%	6 882	0%
Actifs dérivés	1 065	0%	966	0%
TOTAL	2 151 838	100%	2 154 986	100%

20.1.2 Les limites d'intervention de la Banque liées au risque de crédit

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres pour risques (FPR) qui correspondent au capital libéré augmenté des réserves nettes et fonds assimilés et diminué des éléments de non valeurs.

20.1.2.1 Les prêts

Pour le secteur public non marchand (Etats) et marchand (entreprises publiques)

Contreparties	Limite par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues
Etats	5% des FPR	55% des FPR
Entreprises publiques	5% des FPR	25% des FPR

Pour le secteur privé



Prêts directs et indirects	Limite par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues et cumulées	Volume global maximum des risques individuels
Catégorie 1 Projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie, ou en faveur des Institutions Financières Nationales (IFN), de holding d'IFN ou d'organismes de promotion des PME et les technologies de l'information et de la communication,	5% pour un maximum de 50% du coût total hors taxes du projet	7% des FPR	Le volume global des risques atteignant individuellement 12.5% des FPR est limité à 5 fois les FPR
Catégorie 2 Financements indirects à travers les Institutions Financières Nationales (IFN), de holding d'IFN ou d'organismes de promotion des PME ainsi que pour des financements de prêts directs aux projets régionaux, aux projets des secteurs des mines et de l'énergie et les technologies de l'information et de la communication	7% pour un maximum de 50% du coût total hors taxes du projet	10% des FPR	

20.1.2.2 Les prises de participations (secteur public ou secteur privé)

Les limites relatives aux prises de participations figurent à la note 7. Participations.

20.1.2.3 Les opérations de financement par signature et financement à court terme

Opérations	Limite par emprunteur et par opération
Garantie d'emprunt obligataire et d'opération de court terme	5% des FPR
Financement court terme de trésorerie	5% des FPR
Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues (garantie d'emprunt, garantie d'opération de court terme, financement court terme de trésorerie)	25% des FPR

20.1.2.4 Les secteurs d'activité dominants

Le niveau d'engagement global dans l'un des secteurs dominants ci-après : Industries (agro-industrie, industries chimiques et pharmaceutiques, autres industries manufacturières...), Télécommunication (Téléphonie, internet, centre d'appel), Industries extractives (cimenterie et mines) et hôtellerie et autres services, tout pays d'intervention



(agro-industrie, industries chimiques et pharmaceutiques, autres industries manufacturières...), Télécommunication (Téléphonie, internet, centre d'appel), Industries extractives (cimenterie et mines) et hôtellerie et autres services, tout pays d'intervention confondu, ne doit dépasser à aucun moment cinquante pour cent (50 %) des FPR.

Toutefois, pour les secteurs Institutions Financières Nationales (IFN) et leurs holdings, les secteurs (Eau et Energie) et Infrastructures de transport (port et aéroport, chemin de fer, infrastructures routières), cette limite est fixée à soixante-quinze pour cent (75 %) des FPR.

L'encours marchand (privé et public marchand) se répartit comme suit par secteur d'activité au 31 décembre 2018 :

Secteurs d'activités	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Industries	32 222	5%	39 889	7%
Banques et institutions financières	159 148	26%	129 846	22%
Eau & énergie	171 661	28%	180 036	31%
Hôtellerie	30 906	5%	24 577	4%
Industries extractives	61 370	10%	36 074	6%
Infrastructures de transport	115 190	19%	127 408	22%
Télécommunications	38 167	6%	41 492	7%
TOTAL	608 664	100%	579 322	100%

20.1.2.5 La limite par pays

Pour la limite géographique, c'est-à-dire la limite par pays, la Banque ne peut pas engager dans un pays membre plus 100% de ses FPR toutes opérations confondues et cumulées.

La répartition de l'encours par pays se présente comme suit au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 :

PAYS	31/12/2018					Total 2018	31/12/2017					Total 2017
	FDC	FDE	PSCM	PUM	PV		FDC	FDE	PSCM	PUM	PV	
BENIN	87 051	10 833	8 394	23 923	32 295	162 496	83 422	7 846	54 853	24 374	35 045	205 540
BURKINA FASO	88 300	19 048	19 221	17 765	15 899	160 233	82 239	20 000	14 699	21 368	26 215	164 521
CÔTE D'IVOIRE	63 787	25 858	39 666	78 865	131 747	339 924	58 152	23 283	37 316	83 127	108 615	310 493
GUINEE BISSAU	69 198	7 858	21 356	-	-	98 412	60 357	7 160	14 899	-	-	82 416
MALI	100 049	9 404	27 138	14 950	51 311	202 852	94 455	8 168	23 343	18 393	47 571	191 930
NIGER	91 452	30 764	102 325	1 649	31 037	257 227	94 028	30 105	92 361	2 191	23 180	241 865
SENEGAL	100 421	18 591	56 229	44 632	85 775	305 648	95 092	13 065	34 707	48 054	72 931	263 849
TOGO	122 621	3 781	85 755	19 566	57 464	289 187	119 845	3 230	91 478	16 980	51 278	282 811
HORS-UEMOA				-	3 070	3 070						
TOTAL	722 879	126 137	360 084	201 350	408 599	1 819 050	687 590	112 857	363 656	214 487	364 835	1 743 425

20.1.3 Description du système de notation interne du portefeuille de la Banque

Toutes les relations bénéficiant d'un concours de la Banque font l'objet d'une notation, au moins une fois par an.

Dans le cadre du renforcement de son système de gestion des risques, la Banque a procédé à la recalibration de ses modèles de notation du risque de crédit. Ce travail lui a permis de passer d'un système de notation interne de deux (2) modèles (Banque et



sujets à la notation. Les scores dans l'ancien système de notation ont été remplacés par des probabilités de défaut convergent vers une centrale tendency (probabilité moyenne de défauts observés sur le portefeuille). Des classes de notation ont été définies sur la base des intervalles de probabilités de défaut. La Banque dispose également d'une piste d'audit permettant de retracer le passage de la note initiale à la note ajustée à une échéance donnée.

20.1.3.1 Le masterscale interne de la Banque

La grille de notation interne de la Banque comprend 20 notes pour les instruments qui ne sont pas en défaut et une classe pour ceux en défaut. L'échelle principale attribuée à chaque catégorie de notation, une plage spécifiée de probabilités de défaut, qui est stable dans le temps. L'échelle de notation interne est calibrée par rapport aux probabilités de défaut en utilisant l'échelle de notation principale développée pour le consortium Global Emerging Markets (GEMs). Les méthodes d'évaluation font l'objet d'une validation annuelle et de recalibration afin qu'ils reflètent les dernières projections à la lumière de tous les défauts effectivement observés. Le « masterscale interne » de la Banque avec un mapping vers les notations externes se présente comme suit :

One year PD(in %)	Lower bound PD rating class	Upper bound PD rating class	GEMsPD Rating scale	Internal Rating	Moody's	S&P	Fitch	Appréciation	Risk Class
0,00%	0,00%	0,00%	GI1	1+	Aa3	AA-	AA-	Excellent	Risque très faible
0,00%	0,00%	0,00%	GI2	1	A2	A	A	Très bien	
0,00%	0,00%	0,00%	GI3	1-	A3	A-	A-		
0,00%	0,00%	0,00%	GI4	2+	A3	A-	A-		
0,01%	0,00%	0,01%	GI5	2	Baa1	BBB+	BBB+	Bien	
0,01%	0,01%	0,02%	GI6	2-	Baa1	BBB+	BBB+		
0,04%	0,02%	0,06%	GI7	3+	Baa2	BBB	BBB		
0,09%	0,06%	0,12%	GI8	3	Baa3	BBB-	BBB-		
0,17%	0,12%	0,27%	GI9	3-	Ba1	BB+	BB+	Assez bien	
0,42%	0,27%	0,73%	GI10	4+	Ba1	BB+	BB+		
1,28%	0,73%	1,58%	Gs1	4	Ba2	BB	BB		
1,96%	1,58%	2,49%	Gs2	4-	Ba2	BB	BB		
3,16%	2,49%	3,44%	Gs3	5+	Ba3	BB-	BB-	Acceptable	
3,75%	3,44%	3,86%	Gs4	5	B1	B+	B+		
3,98%	3,86%	4,35%	Gs5	5-	B2	B	B		
4,74%	4,35%	6,26%	Gs6	6+	B3	B-	B-	Faible	Risque modéré
8,28%	6,26%	12,08%	Gs7	6	Caa1	CCC+	CCC+		
17,64%	12,08%	22,38%	Gs8	6-	Caa2	CCC	CCC	Attention spéciale	
28,40%	22,38%	36,22%	Gs9	7+	Caa2	CCC	CCC		
46,21%	36,22%	100%	Gs10	7-	Caa3	CCC-	CCC-		
100%	100%	100%	D	8	D	D	D	Défaut	Risque très élevé



20.1.3.2 Facteurs qualitatifs et quantitatifs pris en compte dans la notation

Pour chaque modèle de scoring, des facteurs quantitatifs et qualitatifs distincts avec des pondérations spécifiques ont été retenus. Les pondérations sont basées sur des méthodes statistiques, les jugements à dire d'expert et les résultats d'un benchmark auprès d'autres banques de développement multilatérales. Les scores sont statistiquement transformés en probabilités de défaut sous la contrainte de la « centrale tendency » et d'un plafond de notation défini pour chaque modèle.

En résumé, la notation de chaque contrepartie permet d'apprécier sa consommation en fonds propres dans le cadre de l'adéquation du capital, la qualité de ses actifs, le positionnement sur le marché, l'évaluation de la qualité et du niveau de la rentabilité, l'adéquation de la situation de la liquidité et du financement et la qualité de la structure dirigeante.

20.1.4 Politique de dépréciation de la Banque

En fonction de ses activités, la Banque gère deux types de risque de crédit à savoir un risque de crédit souverain et un risque de crédit non souverain.

20.1.4.1 Risque souverain et risque non souverain

Risque souverain

Le risque de crédit souverain ou non marchand se rapporte aux prêts accordés aux Etats. Ce risque est essentiellement géré par la Banque à travers les suspensions de décaissement et la présentation de nouveaux dossiers en cas d'impayés.

Risque non souverain

Le risque de crédit non souverain ou marchand est lié aux prêts accordés par la Banque à des emprunteurs du secteur privé ou entités publiques à gestion commerciale.

Répartition des encours par type de risque et par rating

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de prêts et de titres de placement (évalué au coût amorti) de la Banque en termes d'encours par échelle de notation :

Exposition du portefeuille en termes d'encours (*) par rating	Total 2018					
	Risque Souverain	%	Risque non souverain	%	Total	%
Créances et engagements à la clientèle						
3-	304 553	25%		0%	304 553	17%
4+	106 277	9%		0%	106 277	6%
4	338 726	28%	4 819	1%	343 545	19%
4-	136 591	11%	30 187	5%	166 778	9%
5+			234 166	38%	234 166	13%
5				0%	-	0%
5-	224 541	19%	243 187	40%	467 728	26%
6+	98 412	8%	55 747	9%	154 159	8%
6-				0%	-	0%
8				7%	40 558	2%
Total	1 209 100	100%	608 664	100%	1 817 764	100%
Portefeuille de titres de dettes						
3-	67 250	28%			67 250	26%
4+	50 000	21%			50 000	20%
4	88 227	36%	12 617	94%	100 844	39%
4-	30 000	12%	800	6%	30 800	12%
5-	6 412	3%			6 412	3%
Total	241 889	100%	13 417	100%	255 306	100%

(*) hors impayés techniques sur le principal

20.1.3.2 Détermination des dépréciations sur prêts et créances

a) Principes généraux

L'adéquation du niveau de provisionnement au niveau de risques, basé sur la norme IFRS 9 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018 est revue à chaque date d'arrêt.

Indépendamment du risque, toutes les contreparties concernées sont classées dans le bucket 1 à l'entrée. Elles sont ensuite reclassées dans le bucket 2 ou dans le bucket 3 en fonction de l'évolution de leur notation en termes de dégradation significative. L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit se base sur des critères quantitatifs et qualitatifs. A titre d'exemple, le critère quantitatif retenu est la baisse d'au moins deux crans entre la première date de notation et la notation à la date d'arrêt. L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit intègre des informations prospectives.

Toutes les nouvelles relations sont soumises à un processus rigoureux d'approbation et requièrent un minimum de notation de crédit initiale ou ex-post. Il est procédé à l'actualisation de la notation de chaque contrepartie marchande de la Banque afin de se prémunir, dans une certaine mesure, contre d'éventuels risques d'insolvabilité de ses relations pour des raisons, soit de détérioration de l'environnement, soit d'absence de bonne gouvernance qui affecteraient la situation financière des entreprises concernées. En particulier au niveau du bucket 3, la Banque a adopté un dispositif qui lui permet d'analyser son portefeuille et d'appliquer des règles permettant de présenter un portefeuille de qualité.

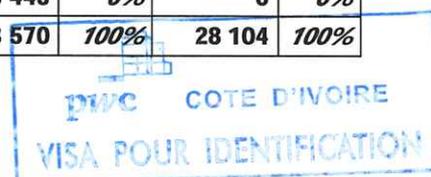
Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif (exposition) et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif lors de la comptabilisation initiale.

b) Répartition des ECL par bucket et par catégorie de contrepartie

Catégorie de contrepartie	2018						2017			
	Bucket 1	%	Bucket 2	%	Bucket 3	%	Total	%	Montants	%
Souverain	1 510	21%	1 933	12%	0	0%	3 443	6%	0	0%
Public	2 129	30%	3 322	20%	0	0%	5 451	10%	213	1%
Privé	3 468	49%	11 010	68%	30 198	100%	44 676	84%	27 891	99%
TOTAL	7 107	100%	16 265	100%	30 198	100%	53 570	100%	28 104	100%

c) Répartition des ECL par bucket et par secteur

Secteurs d'activité	2018						2017			
	Bucket 1	%	Bucket 2	%	Bucket 3	%	Total	%	Montants	%
Industries	183	3%	458	3%	7 258	24%	7 899	15%	5 829	21%
Banques et institutions financières	1 437	20%	6 712	41%	1 283	4%	9 432	18%	0	0%
Eau & énergie	2 126	30%	1 352	8%	0	0%	3 478	6%	0	0%
Hôtellerie	120	2%	776	5%	7 681	25%	8 577	16%	5 633	20%
Industries extractives	431	6%	1 380	8%	5 374	18%	7 185	13%	6 629	24%
Infrastructures de transport	966	14%	3 023	19%	6 503	22%	10 492	20%	7 381	26%
Télécommunications	334	5%	631	4%	2 099	7%	3 064	6%	2 632	9%
ECL encours marchand	5 597	79%	14 332	88%	30 198	100%	50 127	94%	28 104	100%
ECL encours souverain	1 510	21%	1 933	12%			3 443	6%	0	0%
TOTAL ECL	7 107	100%	16 265	100%	30 198	100%	53 570	100%	28 104	100%



d) Répartition des ECL par bucket et par pays

Pays	2018						2017			
	Bucket 1	%	Bucket 2	%	Bucket 3	%	Total	%	Montants	%
BENIN	595	%	715	4%	6 057	20%	7 367	14%	7 532	27%
BURKINA FASO	661	9%	51	0%	1 274	4%	1 986	4%	752	3%
CÔTE D'IVOIRE	2 347	33%	2 097	13%	6 287	21%	10 731	20%	5 422	19%
GUINEE BISSAU	21	0%	1 921	12%	0	0%	1 942	4%	1 487	5%
MALI	759	11%	1 418	9%	1 206	4%	3 383	6%	0	0%
NIGER	842	12%	964	6%	1 283	4%	3 089	6%	2 851	10%
SENEGAL	1 402	20%	1 829	11%	3 355	11%	6 586	12%	0	0%
TOGO	480	7%	7 196	44%	10 736	36%	18 413	34%	7 731	28%
HORS-UEMOA	0	0%	74	0%	0	0%	74	0%	2 328	8%
TOTAL	7 107	92%	16 265	100%	30 198	100%	53 570	100%	28 104	100%

20.2. Risque de marché**20.2.1. Risque de change – transactions en monnaie étrangère**

Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Au niveau de la BOAD, le risque de change résulte du fait qu'une partie des emprunts est libellée en devises, alors que l'actif du bilan est libellé en FCFA. La Banque peut de ce fait enregistrer des baisses de rentabilité, en rapport avec des variations défavorables du cours de certaines devises par rapport à l'euro, la parité étant fixe entre l'euro et le FCFA.

20.2.1.1 Comptabilité de couverture

Pour se couvrir contre les fluctuations des cours des devises, la Banque a procédé à la mise en place de contrats de couverture (contrats à terme de devises et cross currency swap) sur ses emprunts en DTS et en dollars. Par ces contrats, La Banque couvre 100% de son exposition estimée au risque de change (devises hors euros). La plupart des contrats signés ont à la date de clôture, une échéance d'au moins un an qui est renouvelable à chaque maturité. La politique de la Banque consiste à aligner les conditions essentielles des contrats de couverture avec celles des éléments couverts.

La Banque détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

20.2.1.2 Structure de la dette au 31 décembre 2018

La structure de la dette en principal sur les autres emprunts auprès des partenaires extérieurs et les dettes représentées par des titres se présente comme ci-dessous au 31 décembre 2018 :



Structure de la dette au 31/12/2018							
Devises	Montant en devises	Cours au 31/12/2018	Encours actualisé		% du Total emprunts (D)	% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
JPY	-	-	-				
USD	1 587 082 078,70	572,89	909 223 452 065,90		53,32%	93,85%	65,88%
DTS	74 740 394,12	796,77	59 550 880 141,31		3,49%	6,15%	4,31%
CHF	-	-	-		0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL HORS Euros (A)			968 774 332 207	70%	56,81%	100%	
Euro	627 153 990,89	655,96	411 386 050 401,26	30%	24,13%		29,81%
TOTAL HORS F CFA (B)			1 380 160 382 608	100%			
F CFA émissions internes ('C)			325 010 664 500		19,06%		
TOTAL EMPRUNTS D= (B)+('C)			1 705 171 047 108		100%		

20.2.1.3 Analyse de la sensibilité au risque de change

La sensibilité au taux de change est mesurée en termes d'impact des variations de taux de change sur les remboursements de ressources d'emprunt. Un impact positif équivaut à une économie réalisée sur le montant des remboursements (gain) tandis qu'un impact négatif équivaut à un surcoût de remboursement (perte). Les cours à la date d'arrêté du bilan soit le 31 décembre 2018 sont les cours réels à cette date et les variations de +/-10% correspondent aux cours anticipés du trimestre suivant la date d'arrêté. Il convient de préciser qu'à l'actif, tous les prêts sont accordés en FCFA et sont remboursés en FCFA.

L'impact bilanciel de l'analyse de la sensibilité au risque de change est nul en raison des couvertures mises en place.

20.2.2. Risque de taux d'intérêt

C'est le risque pour la Banque de voir sa rentabilité affectée négativement suite à des variations défavorables de taux d'intérêt. Le risque de taux se matérialise dans le cas où des actifs d'une durée et d'un taux donnés sont adossés à des passifs d'une durée et/ou d'un type de taux différents.

20.2.2.1 Sources de l'exposition au risque de taux d'intérêt et stratégie de la Banque

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt provient (i) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge nette entre le taux que la Banque applique à ses actifs et le taux auquel elle contracte les emprunts qui financent ses actifs (ii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés sur fonds propres et (iii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés à la fois sur fonds propres et sur emprunts.

La politique financière de la Banque cherche à optimiser sa rentabilité en veillant à un adossement correct entre les caractéristiques de chaque catégorie d'actifs avec celles du passif correspondant. Il convient de préciser que l'actif et le passif de la Banque sont à taux fixe. A cet effet, la Banque n'applique pas de comptabilité de couverture pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

20.2.2.2 Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le bilan de la Banque peut être analysé suivant plusieurs périmètres à savoir (i) le bilan et le hors bilan (ii) l'activité banque seule ou (iii) l'activité FDC seule. Ensuite, sur la base de la courbe des taux, il est fait une variation de +/- 1% des différents taux du marché.



Périmètre (sans les engagements hors bilan)	31/12/2018		31/12/2017	
	Variation	Impact sur le résultat 2019	Variation	Impact sur le résultat 2018
Activité Banque seule	+ 100 points de base	+ 4485	+ 100 points de base	+ 558
Activité Banque seule	- 100 points de base	-4 485	- 100 points de base	-558
Activité FDC seule	+ 100 points de base	-152	+ 100 points de base	-62
Activité FDC seule	- 100 points de base	+ 152	- 100 points de base	+ 62

Il ressort du test de sensibilité que le profil du bilan de la Banque est caractérisé par un gap de ressources sur l'activité FDC. Il convient de préciser que conformément à sa politique de gestion du risque de taux, la Banque n'emprunte pas à taux variable. **L'impact de l'analyse de la sensibilité au taux sur les capitaux propres est nul.**

20.3. Risque de liquidité

Concernant le risque de liquidité, c'est-à-dire le risque pour l'institution de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables, il est géré à travers la mesure du degré de transformation et de l'adéquation Emplois/Ressources. Le Comité de Gestion Actif-Passif (ALM) à travers l'analyse des gaps et des durations veille à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources contribuant ainsi à la gestion du risque de liquidité.

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2018 :

	Encours courants durant l'année 2019			AU DELA (Encours non courants)		Total
	[0 mois; 1 mois]	[1 mois; 6 mois]	[6 mois; 12 mois]	[1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	169 786				0	169 786
Dépôt à terme	23 000	63 000	15 000			101 000
Prêts interbancaires (PIB)	20 000	34 000	16 144			70 144
Créances sur la clientèle	6 389	60 112	98 857	846 597	789 566	1 801 521
Prêts au personnel	205	1 003	1 381	4 915	3 247	10 751
Titres de placements	1 825	22 008	32 024	85 913	119 706	261 476
Participations					126 559	126 559
Actionnaires			6 882	0	0	6 882
Actifs dérivés				1 065		1 065
Comptes de régularisation actif			2 120			2 120
Autres actifs			9 317			9 317
TOTAL BILAN ACTIF (A)	221 205	180 123	181 725	938 490	1 039 078	2 560 622
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	6 625				0	6 625
Dettes sous forme de titres à long terme	25 470	67 503	21 563	661 296	477 222	1 253 052
Dettes externes à long terme		35 978	33 596	226 447	184 601	480 622
Fonds affectés					113 251	113 251
Autres passifs			2 401			2 401
Provisions					7 539	7 539
Passifs dérivés				23 786		23 786
Comptes de régularisation passif			5 730			5 730
TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)	32 095	103 481	63 290	911 529	782 612	1 893 006



Les détails sur les maturités de l'actif et du passif se présentent comme suit au 31 décembre 2017 :

	Encours courants durant l'année 2018			AU DELA (Encours non courants)		Total
]0 mois; 1 mois]]1 mois; 6 mois]]6 mois; 12 mois]]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	171 904				-	171 904
Dépôt à terme	20 000	89 000	22 000		-	131 000
Prêts interbancaires (PIB)	10 000	34 000	78 674		-	122 674
Créances sur la clientèle	19 541	52 821	83 405	671 584	927 667	1 755 018
Prêts au personnel	157	716	1 026	3 696	569	6 164
Titres de placements	6 721	33 949	29 542	97 492	95 578	263 282
Participations					88 101	88 101
Actionnaires			13 556	49 104	28 142	90 802
Autres actifs			15 197	966	-	16 163
Autres prêts et créances					79	79
TOTAL BILAN ACTIF (A)	228 323	210 486	243 400	822 842	1 140 136	2 645 187
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	4 553				-	4 553
Dettes sous forme de titres à long terme	-	49 540	22 383	715 748	496 605	1 284 276
Dettes externes à long terme	-	28 427	56 449	220 184	158 087	463 147
Autres passifs					174 781	174 781
Provisions					6 790	6 790
TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)	4 553	77 967	78 832	935 932	836 263	1 933 547

Par ailleurs, la Banque dispose d'une politique de liquidité. Cette politique oblige à s'assurer de la détention, à tout moment, d'un volant de liquidités permettant de faire face aux décaissements sur opérations bancaires ou administratives, ainsi que pour le service de la dette.

La norme est de détenir en avoirs liquides, au minimum, l'équivalent de neuf (09) à douze (12) mois de décaissements nets sur prêts (décaissements sur prêts moins remboursements obtenus) et de remboursement de la dette contractée.

20.4. Risques opérationnels

L'implémentation du suivi des risques opérationnels au sein de la BOAD est inspirée des normes de Bâle en vue de la conformité aux meilleures pratiques internationales.

La démarche vise à atteindre les objectifs suivants : (i) accroître la maîtrise des risques en développant une culture risque à la Banque, (ii) appréhender en amont les risques portés par le développement des activités, (iii) tenir informer le top Management des principaux risques et le mécanisme de leur suivi et (iv) améliorer le contrôle interne.

Elle permet en outre d'orienter les efforts en fonction du caractère prioritaire des risques et de prendre les mesures permettant d'améliorer le dispositif de contrôle interne.

L'approche de gestion des risques opérationnels repose sur l'établissement et l'actualisation annuelle de la cartographie des risques. La méthodologie retenue présente les caractéristiques suivantes :



- l'approche par métier avec la constitution et la mise à jour d'une cartographie des processus ;
- l'identification des risques à travers les catégories de risques baloises permettant d'affiner les typologies des risques ;
- la cotation des risques identifiés ;
- la cotation des risques nets à partir d'une grille définissant les niveaux de probabilité et de gravité (impact) ;
- l'identification des plans d'actions destinés à réduire ces risques ;
- la désignation d'un propriétaire de risque en face de chaque risque identifié.

La base de données d'incidents est élaborée et mise à jour avec la collecte des incidents par les Correspondants Risques Opérationnels (CRO) à travers un outil automatisé et consolidée progressivement de manière à obtenir les pertes de profondeur suffisante pour leur analyse.

NOTE 21. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs financiers de la Banque ainsi que leur juste valeur au 31 décembre 2018.

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs Financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				270 786	270 786	270 786
- Créances interbancaires				70 144	70 144	70 144
- Portefeuille titres				261 476	261 476	261 476
- Créances sur la clientèle				1 812 271	1 812 271	1 812 271
- Créances sur actionnaires				6 882	6 882	6 882
- Participations	8 014		118 545	0	126 559	126 559
- Actif dérivés	1 065			0	1 065	1 065
- Montants à recevoir				11 438	11 438	11 438
Montant total des actifs financiers	9 080	0	118 545	2 432 997	2 560 621	2 560 621
Emprunts				1 740 300	1 740 300	1 740 300
Passifs dérivés	23 786				23 786	23 786
Montant à payer				128 921	128 921	128 921
Montant total des passifs financiers	23 786	0	0	1 869 221	1 893 006	1 893 006

Au 31 décembre 2017, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs Financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				302 904	302 904	302 904
- Créances interbancaires				122 674	122 674	122 674
- Portefeuille titres				263 282	263 282	263 282
- Créances sur la clientèle				1 761 182	1 761 182	1 761 182
- Créances sur actionnaires				6 882	6 882	6 882
- Participations		88 101			88 101	88 101
- Actif dérivés	966			-	966	966
- Montants à recevoir				19 415	19 415	19 415
Montant total des actifs financiers	966	88 101	-	2 476 340	2 565 407	2 565 407
Emprunts				1 751 976	1 751 976	1 751 976
Passifs dérivés	76 439				76 439	76 439
Montant à payer				105 132	105 132	105 132
Montant total des passifs financiers	76 439			1 857 108	1 933 547	1 933 547



Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur :

	Cours de marchés actifs (Niveau 1)		Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables (niveau 2)		Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables (niveau 3)		Montant total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Actifs dérivés			1 065	966			1 065	966
Titres de participation	16 866	8 679	14 004	7 810	95 688	71 611	126 559	88 101
Montant total des actifs financiers	16 866	8 679	15 070	8 776	95 688	71 611	127 624	89 067
Passifs dérivés		-	23 786	76 439			23 786	76 439
Montant total des passifs financiers	-	-	23 786	76 439	-	-	23 786	76 439

Le tableau suivant recense les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les données non observables clés utilisées.

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	Fixation des prix à terme La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de rendement /courbes de taux de crédit de contrat de grande qualité	Non applicable	Non applicable
Swap de devises	Modèles de swaps La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés. Les estimations de flux de trésorerie futurs à taux variable sont basées sur les taux de swaps cotés, les prix des contrats futurs et les taux d'emprunts interbancaires. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés au moyen d'une courbe de taux élaborée à partir de sources similaires et qui reflète le taux interbancaire de référence utilisé par les intervenants du marché lors de la fixation des prix des swaps de devises.	Non applicable	Non applicable
Instruments de capitaux propres (participations)	Technique des comparables de marché/ flux de trésorerie disponibles actualisés/ actif net comptable La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix des dernières transactions (délai inférieur ou égal à 12 mois), conclues à des conditions normales de marché ou relevant d'une offre de paiement ferme et portant sur plus de 15% du stock existant ou (ii) de la valeur actuelle nette calculée au moyen de taux d'actualisation de titres présentant des rendements/risques similaires ajustée pour tenir compte de la structure financière (à condition que la société ait généré des flux consolidés de trésorerie d'exploitation positifs depuis les deux précédents exercices au moins) ou encore (iii) de la valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles	Non applicable	Non applicable



NOTE 22. CONTRATS DE LOCATION

22.1. En qualité de bailleur

La Banque donne en location simple, une partie de ses locaux à usage professionnel. Les bénéficiaires sont le Fonds GARI, CAURIS SA, la BAD, CRRH-UEMOA, JICA, KFW et la BIA Togo.

La plupart des contrats sont conclus pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction. Le non-renouvellement tacite du bail doit être notifié par l'une des parties au moins trois mois avant la date envisagée de fin de contrat. La Banque conserve le contrôle et les risques des locaux loués puisque les modifications substantielles dans les lieux loués ne pourront être effectuées qu'après son autorisation préalable. Il en est de même lorsque les preneurs souhaitent mettre en sous-location une ou plusieurs parties des locaux loués. Aussi, la Banque a mis en place tous les dispositifs de sécurité jugés nécessaires et toute modification doit faire l'objet d'une coopération entre les deux parties.

Les contrats intègrent une clause de révision du montant de loyer à chaque renouvellement dont le taux ne peut excéder 10% afin de refléter l'évolution des prix sur le marché des locations.

22.1.1 Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables est le suivant :

En millions de F CFA	2018	2017
A moins d'un an	112	115
D'un à cinq ans	495	507
A plus de cinq ans	767	774

22.1.2 Montants comptabilisés en résultat net

Les revenus locatifs ont été comptabilisés en « Autres produits d'exploitation » comme suit :

En millions de F CFA	2018	2017
revenus locatifs	112	115

22.2. En qualité de preneur

La Banque a pris des villas en location simple. Les villas servent de résidences pour le Vice-Président et les Chefs de Missions Résidentes. Conclues depuis plusieurs années, les contrats portent pour les villas sur des ensembles immobiliers composés de terrains et de bâtiments.

Certains contrats ne prévoient pas de durée de fin mais intègrent une clause selon laquelle, ils ne pourront être rompus qu'à la notification préalable par l'une des parties dans un délai minimum de six mois avant la date envisagée de rupture. D'autres contrats prévoient une durée de bail de deux ans avec une clause de renouvellement tacite. Sur la base de l'historique des relations avec les bailleurs, les contrats ont toujours été renouvelés de façon tacite à ce jour depuis leurs signatures.



Pour tenir compte de l'évolution du marché des locations, le montant des loyers est renégocié tous les deux ans. Dans le cadre de ces contrats de location, la Banque ne peut conclure d'accord de sous-location.

La Banque a déterminé que ces contrats sont des contrats de location simple. Le loyer réglé au propriétaire est ajusté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché et la Banque ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle du terrain et du bâtiment. Par conséquent, le propriétaire conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux terrains et aux bâtiments.

22.2.1 Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables est le suivant :

En millions de F CFA	2018	2017
A moins d'un an	159	140
D'un à cinq ans	606	607
A plus de cinq ans	943	890

22.2.2 Montants comptabilisés en résultat net

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Charges de loyers conditionnels	159	140
TOTAL	159	140

Il y a lieu de préciser que l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 n'aura aucun impact sur la comptabilisation des contrats de location de la Banque.

NOTE 23. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

23.1. Prêts aux Etats membres

L'encours des prêts aux Etats se répartit comme suit au 31 décembre 2018.

Libellés	Nombre de prêts	Montant décaissé sur prêts signés				TOTAL(4)=(1+2+3)	% Encours des prêts	Montant non décaissé
		FDC (1)	FDE (2)	PSCM (3)				
BENIN	32	87 051	10 833	8 394	106 277	8,8%	207 182	
BURKINA	28	88 300	19 048	19 221	126 569	10,5%	194 215	
COTE D'IVOIRE	24	63 787	25 858	39 666	129 312	10,7%	165 427	
GUINEE BISSAU	22	69 198	7 858	21 356	98 412	8,1%	84 404	
MALI	32	100 049	9 404	27 138	136 591	11,3%	149 461	
NIGER	37	91 452	30 764	102 325	224 541	18,6%	107 394	
SENEGAL	34	100 421	18 591	56 229	175 242	14,5%	185 021	
TOGO	28	122 621	3 781	85 755	212 157	17,5%	107 272	
TOTAL	237	722 879	126 137	360 085	1 209 100	100,0%	1 200 377	

Les prêts aux Etats sont soumis aux limites d'intervention présentées à la note 20.1.1 et se caractérisent par une durée maximale de dix-huit (18) ans (durée des prêts FDC) avec un différé de cinq (05) ans.

23.2. Prêts garantis par le fonds GARI

La Banque détient des participations dans le capital du Fonds GARI. L'encours des prêts garantis par le Fonds GARI se chiffre au 31 décembre 2018 à 43 911 M FCFA pour un montant garanti de 21 368 M FCFA.

Le détail de ces encours et leurs garanties se présente comme suit :



Libellés des prêts	Montants encours au 31/12/2018	Part garantie
NIGERLAIT	189	57
ISOCEL TELCOM	51	31
STTB	2 783	1 670
IVORY COCOA PRODUCTS	893	446
USINE PHARMAC. DO-PHARMA	3 428	1 714
COMPLEXE HOTEL SODEX-TOGO SA	1 334	800
MODERN. USINE PHARMAQUICK	612	306
IMPLANT. UNITE TRANSF.EXTRACT. MARBRE	3 828	2 297
EXTENSION RESEAU TELECEL FASO	353	148
IMPLANT. USINE PRODUC. CAOUT. C.I.H.	1 747	437
CONSTRUCT. & EXPLOIT. GAZ S.T.S.G.	928	464
SOBEMAP	4 933	1 726
PHARMIVOIRE RCI	2 442	1 221
IVORY COCOA PRODUCTS II	1 300	650
Société Lacoste & Compagnie (Sénégal)	5 513	2 205
MDS BURKINA	1 876	1 126
SCS CARTONNERIE	2 204	1 322
MOULIN MODERNE DU MALI	7 000	3 500
PARENTERUS	2 497	1 248
TOTAL	43 911	21 368

23.3. Rémunérations des cadres de direction

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Appointements et gratifications	4 375	3 928
Cotisations de retraite	246	222
Coût financier et des services/retraite	456	414
Rémunération des administrateurs	60	62
Sous-total 1	5 137	4 626
Engagements de retraite	3 803	3 338
Sous-total 2	3 803	3 338

Les rémunérations du Président et du Vice-Président sont fixées par les organes délibérants (Conseil des ministres et Conseil d'administration) alors que celles des Directeurs sont conformes à la grille salariale de la Banque.

Les engagements de retraite sont relatifs aux indemnités de retraite à verser aux cadres de Direction à leur départ définitif de la Banque.

NOTE 24. ENGAGEMENTS HORS BILAN

24.1 Engagements reçus

Ces engagements représentent les accords de financements donnés à la Banque par les prêteurs étrangers et les garanties reçues des Fonds régionaux pour la clientèle. Ces engagements se répartissent comme suit :

Engagements reçus	31/12/2018	31/12/2017
Engagements d'emprunts à tirer	6 373	168 132
Garanties reçues de Fonds régionaux	40 822	40 521
Total	47 195	208 653



Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore encaissé, des emprunts contractés auprès des bailleurs de Fonds.

Par ailleurs, la Banque reçoit sur ses prêts des garanties autres que financières (hypothèques, gages, nantissements etc.).

24.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont essentiellement relatifs aux accords de prêts et de participations passés avec divers bénéficiaires des concours de la BOAD. Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de prêts donnés (a)	1 645 612	1 587 450
Avances sur financement d'études	17 175	11 439
Engagements de prises de participations (b)	28 668	24 625
Cautions et autres garanties	32 206	5 300
Total	1 723 661	1 628 814

- (a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financements dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur.
- (b) Les engagements de prise de participations concernent les souscriptions non encore libérées de la BOAD au capital des sociétés. Le détail se présente comme ci-après :

ENGAGEMENTS DE PRISES DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE 2018	Montant en M FCFA au 31/12/2018	Montant en M FCFA au 31/12/2017
SOCIETE AFRICAINE DE GESTION D'ACTIF (SOAGA)		97
Compagnie Aérienne ASKY		10
Fonds Cauris Croissance II	1 905	1 976
SONIBANK		183
Fonds Africain pour les Energies Renouvelables (FAER)		1 040
Société d'Amethis West Africa (AWA) en Côte d'Ivoire	1 305	1 403
PROPARCO		233
Air Côte d'Ivoire (3ème augmentation du capital)	1 330	3 990
Fonds Investisseurs et partenaires pour le développement 2 (IPDEV2)	868	868
Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	9 424	10 000
Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	1 747	2 000
Banque Outarde au Sénégal		2 000
Banque de l'Habitat du Niger		825
Fonds Cauris Croissance IV	5 000	
ECP Africa Fund IV	1 589	
Fonds AFIG Fund II	3 000	
ADIWALE FUND I	2 500	
TOTAL	28 668	24 625

NOTE 25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes, nous n'avons noté aucun événement postérieur susceptible d'influencer la situation financière et les résultats de la Banque au 31 décembre 2018.

